

Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins
Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätswerke
Band: 8 (1917)
Heft: 9

Rubrik: Mitteilungen SEV

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vereinsnachrichten.

Die an dieser Stelle erscheinenden Artikel sind, soweit sie nicht anderweitig gezeichnet sind, *offizielle Mitteilungen des Generalsekretariats des S. E. V. und V. S. E.*

An die Mitglieder des
Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins (S. E. V.) und
des Verbands Schweizerischer Elektrizitätswerke (V. S. E.)

Jahresversammlungen in Lugano

Samstag den 22. und Sonntag den 23. September 1917.

(Siehe Voranzeige im „Bulletin“ No. 8, Seite 210.)

Definitives Programm:

Samstag 22. September:

nachmittags 3¹/₂ Uhr: Generalversammlung des V. S. E. im Saale des Consiglio Comunale (Palazzo Civico, Piazza della Riforma).

Daran anschliessend:

Generalversammlung der G. E. V.

nachmittags 4 Uhr: Rendez-vous der Damen im Kursaal (am See) zum Thee. Spaziergang in den Parkanlagen der Villa Ciani, Besichtigung der Stadt.

abends von 8¹/₂ Uhr an: Freie Vereinigung im Kursaal.

Sonntag 23. September:

vormittags 9¹/₂ Uhr: Generalversammlung des S. E. V. im Teatro Apollo (Kursaal, am See).

für die Damen: Ausflüge nach Tesserete, Dino, Ponte Tresa, Monte Brè, Monte S. Salvatore, in Gruppen nach freiem Belieben. Bei genügender Beteiligung könnte nach Tesserete ein Extrazug angeordnet werden.

nachmittags 12¹/₂ Uhr: Gemeinsames Bankett im Grand Hotel (am See).

nachmittags 3 Uhr: Besammlung der Teilnehmer am Debarcadero principale. Fahrplanmässige Fahrt mit dem Schiff nach Ponte Tresa, Erfrischung daselbst und zurück mit Extrazug der elektrischen Bahn (Ferrovie Luganesi) nach Lugano. Ankunft daselbst ca. 6 Uhr.

(Programmänderung vorbehalten.)

Montag 24. September:

Fakultative Ausflüge in Gruppen:

- I. Gruppe: Besichtigung der Biaschina-Werke der A.-G. „Motor“ Baden. Lugano ab 6⁵³, Bodio an 9⁰⁰. Bodio ab 11⁵², Biasca an 12⁰⁰, gemeinsames Mittagessen in Biasca. Biasca ab Richtung Gotthard 3⁰⁵.
- II. Gruppe: Ausflug mit der Valle Maggia-Bahn.
Lugano ab 9⁴⁶ Bellinzona an 10³⁵
Bellinzona ab 11³⁰ Locarno an 12⁰⁴
Locarno ab 12¹⁰ Bignasco an 1³⁶
Gemeinsames Mittagessen in Bignasco.
Bignasco ab 3³⁷ Locarno an 4⁵⁴
Locarno ab 5⁰⁰ Bellinzona an 5³⁷
Bellinzona ab Richtung Gotthard 6¹².
- III. Gruppe: Besichtigung des Verzasca-Werks der Officina Elettrica Comunale di Lugano.
Lugano ab 6⁵⁸ Gordola-Val Verzasca an 8¹⁶
Gordola-Val Verzasca ab 11⁵⁸ Locarno an 12⁰⁴
Mittagessen in Locarno nach freiem Belieben der Teilnehmer.
Abfahrt Locarno Richtung Gotthard 12⁵³ und 5⁰⁰.

* * *

Alle Teilnehmer an den Jahresversammlungen wollen sich bis spätestens 18. September unter Benützung der beigehefteten Postkarte beim Generalsekretariat anmelden. Die Festkarten werden im Festbureau in Lugano zur Einlösung zur Verfügung gehalten. Bei späterer Anmeldung kann für Berücksichtigung bei den gemeinschaftlichen Veranstaltungen keine Gewähr übernommen werden. Mit Rücksicht auf die Schwierigkeiten der Verpflegung ersuchen wir die Teilnehmer dringend um rechtzeitige Anmeldung.

Festkarten werden nur abgegeben an Mitglieder, deren Damen und weitere Vertreter von Kollektivmitgliedern unter Angabe des Namens des Trägers. **Der Preis der Festkarte ist zu Fr. 6.— angesetzt.** Sie berechtigt zur Teilnahme am gemeinsamen **Bankett** und dem daran anschliessenden gemeinschaftlichen **Ausflug** am Sonntag. Den Damen wird am Samstag-Nachmittag ein Thee im Kursaal serviert. Die Festkarte berechtigt ferner zum freien Eintritt in den Kursaal Samstag und Sonntag abends, sowie zu reduzierten Taxen auf der Tesserete-, Dino-, Ponte Tresa-, Monte Brè- und Monte S. Salvatore-Bahn.

In den Festkarten ist **kein Quartier** inbegriffen, auch nehmen die Teilnehmer die Mahlzeiten, mit Ausnahme des Banketts am Sonntag, in beliebigen Restaurants auf eigene Kosten ein. Ueber die **Hotels** und deren Preise für unsere Mitglieder und Gäste gibt die Liste auf der dieser Nummer beigegebenen Karte Auskunft.

Die **Bestellung des Quartiers** wollen die Teilnehmer **direkt bei den gewünschten Hotels** unter Benützung der zweiten beiliegenden Karte vornehmen.

Das **Festbureau** befindet sich im **Palazzo Civico** (siehe die Aushängetafel) Piazza della Riforma (am See, wenige Schritte von der Endstation der Trambahn: Lugano Bahnhof — Lugano Debarcadere centrale). Es ist geöffnet **Samstag 22. September 2 bis 4 Uhr und 6 bis 8 Uhr** und **Sonntag 23. September 9 bis 12 Uhr**. Telephon No. 804.

Betreffend die Versammlungen der einzelnen Vereinigungen wird auf deren Publikationen verwiesen.

Telegramme und Briefe mit der Zusatzadresse: Officina Elettrica Comunale di Lugano werden vom Bureau aus den Teilnehmern übermittelt.

Im Auftrag der Vorstände des S. E. V. und V. S. E.:
Das Generalsekretariat.

Einladung zur XXX. Generalversammlung
des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins (S. E. V.)
auf Sonntag den 23. September 1917, vormittags 9¹/₂ Uhr,
im Teatro Apollo (Kursaal) in Lugano.

Traktandenliste:

1. Wahl der Stimmenzähler.
2. Genehmigung des Protokolls der Generalversammlung vom 15. Oktober 1916 in Baden.
3. Jahresbericht des Vorstandes über das Vereinsjahr 1916/17.
4. Jahresbericht der Aufsichtskommission der Technischen Prüfanstalten über das Geschäftsjahr 1916/17.
5. Abnahme der Jahresrechnungen des Vereins und der Technischen Prüfanstalten pro 1916/17. Berichte der Rechnungsrevisoren.
6. Antrag der Aufsichtskommission betr. Verwendung des Ueberschusses der Rechnung der Technischen Prüfanstalten.
7. Budget des S. E. V. und der Technischen Prüfanstalten für 1917/18.
8. Festsetzung der Jahresbeiträge.
9. Statutarische Wahlen:
 - a) von 4 Mitgliedern des Vorstands,
 - b) von 2 Rechnungsrevisoren.
10. Berichte der Kommissionen.
11. Wahl des Orts der ordentlichen Generalversammlung von 1918.
12. Verschiedenes.

Bezüglich der Rechnungen und Anträge wird auf die nachstehenden Publikationen im „Bulletin“ verwiesen.

Für den Vorstand des S. E. V.

Der Präsident:
(gez.) *J. Landry.*

Der Generalsekretär:
(gez.) *Wyssling.*

S. E. V.

Abrechnung für das Geschäftsjahr
1916/17.

Einnahmen:		Fr.
Saldo vom Vorjahre		1 316.07
Mitgliederbeiträge		25 192.50
Sonderbeiträge einzelner Mitglieder an das C. E. S.		900.—
Subventionen an besondere Arbeiten: Von den T. P. aus den Zinsen des Fonds der T. P.		2 800.—
Von interessierten Firmen		700.—
Bulletin und Verkauf von allg. Druck- sachen		4 016.15
Zinsen		2 123.81
		<u>37 048.53</u>

Ausgaben:

	Fr.
Mitgliedschaftsbeiträge an andere Ver- einigungen:	
Schweizer. Handels- und Industrie- Verein	250.—
Schweiz. Wasserwirtschaftsverband	150.—
Internat. Elektrotechn. Kommission	1 250.—
Beitrag an die gemeinsamen Kosten des Generalsekretariats	10 500.—
Subvention an die Kosten besonderer Arbeiten des Generalsekretariats	6 000.—
Entschädigung für Buch- und Kassa- führung	500.—
Sitzungen von Vorstand u. Kommis.	1 135.75
Diverse Unkosten	2 672.90
Bulletin und verkäuf. Drucksachen	5 123.20
Saldo	9 466.68
	<u>37 048.53</u>

S. E. V.

Rechnung für das Geschäftsjahr
1916/17.

Gewinn- und Verlust-Konto.

	Soll	Haben
	Fr.	Fr.
Saldo-Vortrag		1 316.07
Beiträge-Konto		10 842.50
Zinsen-Konto		2 123.81
Drucksachen- und Bulletin- Konto	1 107.05	
Gehalt-Konto	500.—	
Sitzungs-Konto	1 135.75	
Unkosten-Konto	1 560.05	
Mobilier-Konto	51.75	
Liquidations-Konto (Studien- kommission f. elektrischen Bahnbetrieb)	461.10	
Ueberschuss pro 1916/17	9 466.68	
	<u>14 282.38</u>	<u>14 282.38</u>

Bilanz pro 30. Juni 1917.

	Soll	Haben
	Fr.	Fr.
Kapital-Konto		43 179.93
Kassa-Konto	970.66	
Kreditoren:		
Mitgliederbeiträge	Fr.	
1917/18	67.25	
Com. Int. de l'Ec- lairage	1500.—	
Generalsekretariat	2759.—	4 326.25
Debitoren:	Fr.	
V. S. E.	360.—	
G. E. V.	71.—	431.—
Bank-Konto	16 638.—	
Konto „Studien-Kommission für elektr. Bahnbetrieb“ Fonds		5 567.80
Mobilier-Konto	1.—	
Wertschriften-Konto	44 500.—	
Gewinn- und Verlust-Konto		9 466.68
	<u>62 540.66</u>	<u>62 540.66</u>

S. E. V.
Budget für das Geschäftsjahr 1917/18.

<i>Einnahmen:</i>		Fr.
Saldo vom Vorjahre		1 466.68
Zinsen		2 500.—
Mitgliedschaftsbeiträge		25 000.—
Sonderbeiträge einzelner Mitglieder an das C. E. S.		900.—
Subvention der T. P. an besondere Arbeiten des Generalsekretariats (Zins des Fonds)		2 800.—
Bulletin, Statistik und Verkauf von allg. Drucksachen		4 000.—
		<u>36 666.68</u>

<i>Ausgaben:</i>		
Mitgliedschaftsbeiträge an andere Vereinigungen		1 650.—
Beitrag an die Kosten des gemeinsamen Generalsekretariats		11 500.—
Subvention an die Kosten besonderer Arbeiten des Generalsekretariats		9 000.—
Sitzungen von Vorstand und Kommissionen		1 500.—
Entschädigung an die T. P. für Führung der Buchhaltung und Kassa		600.—
Bulletin, Statistik und allgemeine verkäufliche Drucksachen		9 000.—
Diverses		3 416.68
		<u>36 666.68</u>

Generalsekretariat des S. E. V. und V. S. E.

Budget für das Geschäftsjahr 1917/18.

<i>Einnahmen:</i>		Fr.
Saldo vortrag vom Vorjahre		2 759.—
Kommissionsverkauf von Separatabzügen		1 000.—
Ordentliche Beiträge der beteiligten Institutionen:		
S. E. V.	Fr. 11 500.—	
V. S. E.	„ 11 500.—	
G. E. V.	„ 5 000.—	28 000.—
Ausserordentliche Subventionen für besondere grosse Arbeiten:		
vom S. E. V. mit den T. P.		9 000.—
vom V. S. E.		—
von Werken und Firmen		—
von der G. E. V.		2 500.—
		<u>43 259.—</u>

<i>Ausgaben:</i>		
Mobiliaranschaffungen		500.—
Personalkosten		26 000.—
Verwaltungskosten		1 000.—
Lokale etc.		3 000.—
Bureauunkosten		2 800.—
Drucksachen		1 000.—
Bibliothek		300.—
Reisekosten		700.—
Vergütungen an die T. P. für Versuche für Sonderarbeiten		6 500.—
Diverses und Unvorhergesehenes		1 459.—
		<u>43 259.—</u>

Generalsekretariat des S. E. V. und V. S. E.

Abrechnung für das Geschäftsjahr 1916/17.

<i>Einnahmen:</i>		Fr.	Fr.
Saldo vom letzten Jahre			3 253.15
Ordentliche Beiträge der beteiligten Institutionen:			
S. E. V.	10 500.—		
V. S. E.	10 500.—		
G. E. V.	4 000.—		
			<u>25 000.—</u>

<i>Ausserordentliche Subventionen für besondere Arbeiten:</i>		
vom S. E. V. mit den T. P.		5 300.—
vom V. S. E.		—
von Werken u. Firmen des S. E. V.		700.—
von der G. E. V.		2 500.—
		<u>36 753.15</u>

<i>Ausgaben:</i>		Fr.
Mobiliaranschaffungen		152.65
Personalkosten		22 580.50
Verwaltungskosten		781.20
Lokale etc.		2 951.85
Bureau-unkosten		2 756.68
Drucksachen		1 181.15
Bibliothek		217.57
Reisekosten		572.55
Vergütungen an Prüfanstalten für von diesen ausgeführte Versuche		
für die Arbeiten der Koch- u. Heizkommission		
für die Arbeiten der Brandschutzkommission		
für die Arbeiten d. Ueberspannungsschutzkommission		
		2 710.10*)
Diverses und Unvorhergesehenes		89.90
Saldo (mit Inbegriff noch nicht verbrauchter Spezialbeiträge für Koch- und Heiz-Untersuchungen)		2 759.—
		<u>36 753.15</u>

*) Die Kosten der vom Generalsekretariat für diese Kommissionsstudien geleisteten Arbeit sind in den Beiträgen für Personalkosten, Unkosten etc. enthalten.

Bericht und Antrag der Rechnungsrevisoren an die Generalversammlung des S. E. V.
In Erledigung des von der Generalversammlung des S. E. V. vom 15. Oktober 1916 erhaltenen Auftrages haben wir heute die Rechnungen des Vereins und der Technischen Prüfanstalten für das Rechnungsjahr 1916/17 geprüft.

Wir haben dabei vollständige Uebereinstimmung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung mit den Hauptbüchern konstatiert. Zahlreiche Stichproben in den Haupt- und Hilfsbüchern, sowie Kontrolle der Belege zeigten vollständige Ordnung in der sauber geführten Buchhaltung. Die Bank-Depotscheine für die hinterlegten Werttitel stimmen mit dem Wertschriftenverzeichnis überein, sowie auch die Kassabestände mit den ausgewiesenen Saldi durch die Kassabücher.

Gestützt auf diese Wahrnehmungen beantragen wir Ihnen die Genehmigung der beiden Rechnungen unter bester Verdankung und Decharge-Erteilung an die betreffenden Organe.

Zürich, den 31. August 1917.

Die Rechnungsrevisoren:

(gez.) P. Lauber.

(gez.) O. Kuoni.

Anträge des Vorstandes des S. E. V. an die Generalversammlung vom 23. September in Lugano.

1. Die *Anträge der Aufsichtskommission der Techn. Prüfanstalten* betreffend deren Budget für 1917/18 (siehe „Bulletin“ No. 8, Seite 222) und betr. Verwendung des Reingewinns (publiziert in „Bulletin“ No. 8, Seite 215) werden genehmigt.

2. Vom *Ueberschuss der Jahresrechnung* des S. E. V. für 1916/17 werden Fr. 8000.— auf Kapital-Konto überwiesen und der Rest von Fr. 1466.68 auf neue Rechnung übertragen.

3. Das *Budget des S. E. V. pro 1917/18* wird nach dem in der vorliegenden Nummer des „Bulletin“ auf Seite 244 veröffentlichten Vorschlag genehmigt.

4. Die *Jahresbeiträge der Mitglieder* werden in bisheriger Höhe beibehalten.

Im Auftrage des Vorstandes,

Der Generalsekretär:

(gez.) Wyssling.

Einladung zur Generalversammlung
des Verbands Schweizerischer Elektrizitätswerke (V. S. E.)
auf Samstag den 22. September 1917, nachmittags 3¹/₂ Uhr,
im Saale des Consiglio Comunale in Lugano.

Traktandenliste:

1. Wahl des Protokollführers und zweier Stimmzähler.
2. Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 14. Oktober 1916 in Baden.
3. Aufnahme neuer Mitglieder.
4. Bericht des Vorstandes über das Geschäftsjahr 1916/17.
5. Jahresrechnung über das Geschäftsjahr 1916/17. Bericht der Rechnungsrevisoren. Budget pro 1917/18 und Festsetzung der Jahresbeiträge.
6. Statutarische Wahlen:
 - a) dreier Mitglieder des Vorstandes,
 - b) des Vororts,
 - c) zweier Rechnungsrevisoren,
 - d) zweier Delegierter an die Generalversammlung des S. E. V.

7. Statutenrevision.
8. Verschiedenes.

Bezüglich der Rechnungen und Anträge wird auf die nachstehenden Publikationen im „Bulletin“ verwiesen.

Für den Vorstand des V. S. E.

Der Vorort:

pp. Société Romande d'Electricité
(gez.) *E^el Dubochet.*

Der Generalsekretär:
(gez.) *Wyssling.*

Jahresrechnung des V. S. E. pro 1916/17,
abgelegt vom Vororte: Société Romande d'Electricité, Territet.

<i>Einnahmen:</i>	Fr.	<i>Ausgaben:</i>	Fr.
Jahresbeiträge	3 525.—	Drucksachen	55.—
Beiträge 18% der Abonnementsgebühren bei den Techn. Prüfanstalten	11 363.55	Sitzungsgelder	514.75
Zinsen	324.90	Porti, Spesen etc.	315.30
		Kassaführung	300.—
		Beitrag an die Kosten der Generalversammlung	400.—
		Subvention Generalsekretariat	10 500.—
		Kollektivversicherungs-Konto	1 023.30
		Nachzahlung Generalversamml. 1916	43.—
		Unkosten für Regelung der Militärdispensationen	907.15
		Saldo	1 154.95
	15 213.45		15 213.45

Schlussbilanz des V. S. E. pro 30. Juni 1917.

<i>Aktiven:</i>	Fr.	<i>Passiven:</i>	Fr.
Kassa-Saldo	212.92	Kapital-Konto	3 448.92
Bank-Guthaben	5 117.—	Div. Kreditoren	826.20
Postcheck-Konto	100.15	Saldo	1 154.95
	5 430.07		5 430.07

Verband Schweizer. Elektrizitätswerke (V. S. E.)

Vergleich zwischen Rechnung und Budget pro 1916/17 und Budget pro 1917/18.

Budget 1916/17	Einnahmen	Rechnung 1916/17	Budget 1917/18	Budget 1916/17	Ausgaben	Rechnung 1916/17	Budget 1917/18
Fr.		Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
—.—	Saldo	—.—	1 154.95	100.—	Drucksachen	55.—	100.—
3 400.—	Jahresbeiträge	3 525.—	3 500.—	700.—	Sitzungsgelder	514.75	700.—
10 900.—	Beiträge 18 ⁰ / ₁₀ der Abonnementsgebühr der T. P.	11 363.55	11 300.—	100.—	Porti und Spesen	315.30	300.—
				300.—	Kassa-Führung	300.—	375.—
300.—	Zinsen	324.90	350.—	500.—	Verschiedenes		
					Generalversammlung 1916 (Nachtrag) Fr. 43.—		
					Unkosten für Regelung der Militärdispensationen . . „ 907.15	950.15	2 000.—
				400.—	Beitrag an die Kosten der Generalver- sammlung 1917	400.—	400.—
				10 500.—	Subvention Generalsekretariat	10 500.—	11 500.—
				2 000.—	Kollektivversicherungs-Konto	1 023.30	500.—
				—.—	Saldo	1 154.95	429.95
<u>14 600.—</u>		<u>15 213.45</u>	<u>16 304.95</u>	<u>14 000.—</u>		<u>15 213.45</u>	<u>16 304.95</u>

Bericht der Rechnungsrevisoren an die Generalversammlung des V. S. E. Die Unterzeichneten Revisoren haben die Rechnung und Bilanz des V. S. E. pro 1916/17 und den Kassabestand geprüft und alles in bester Ordnung und Uebereinstimmung gefunden.

Wir beantragen Genehmigung der Rechnung und Décharge-Erteilung an den Vorstand.

Zürich, den 27. August 1917.

(gez.) *Hch. Kuhn.* (gez.) *Erny.*

Anträge des Vorstandes des V. S. E. an die Generalversammlung vom 22. September 1917 in Lugano.

1. Der vorliegende *Jahresbericht* des Vorstandes sowie die *Jahresrechnung pro 1916/17* werden genehmigt unter Décharge-Erteilung an Vorstand und Vorort und der *Ueberschuss* von Fr. 1154.95 auf neue Rechnung übertragen.

2. Der *Bericht der Rechnungsrevisoren* wird unter Décharge-Erteilung an dieselben genehmigt.

3. Das im vorliegenden Bulletin enthaltene *Budget für das Geschäftsjahr 1917/18* wird genehmigt und die bisherigen Jahresbeiträge der Mitglieder werden unverändert beibehalten.

4. Die Generalversammlung beschliesst folgende *Abänderung der bisherigen Statuten* vom September 1912:

a) An Stelle des zweiten Alinea des § 17 tritt der Satz:

„Jede statutengemäss einberufene Generalversammlung ist beschlussfähig.“

b) Der bisherige § 21 erhält folgende neue Fassung:

„Die Abänderung der gegenwärtigen Statuten kann nur beschlossen werden durch eine Generalversammlung, in welcher mindestens ein Drittel der Mitglieder vertreten ist.“

Im Auftrage des Vorstandes,

Der Generalsekretär:

(gez.) *Wyssling.*

Einladung zur Generalversammlung
der Glühlampen-Einkaufs-Vereinigung (G. E. V.) des V. S. E.
*auf Samstag den 22. September 1917, nachmittags (im Anschluss an die
Generalversammlung des V. S. E.) im Saale des Consiglio Comunale in Lugano.*

Traktandenliste:

1. Genehmigung des Protokolls der letzten Generalversammlung.
2. Jahresbericht des Ausschusses über das XIII. Geschäftsjahr.
3. Jahresrechnung 1916/17.
4. Verwendung des Ueberschusses der Jahresrechnung 1916/17.
5. Diverses.

Jahresbericht, Rechnung und Anträge finden Sie nachstehend abgedruckt.

Für den Ausschuss der G. E. V.

(gez.) *H. Wagner.*

Jahresbericht und Jahresrechnung des Ausschusses der Glühlampen- Einkaufs-Vereinigung des V. S. E.

über das XIII. Geschäftsjahr

(1. April 1916 bis 31. März 1917).

Mitglieder des Ausschusses: H. Wagner, Zürich, Präsident; Th. Allemann, Olten, Vizepräsident; A. de Montmollin, Lausanne.

Auch im Berichtsjahre 1916/17 blieb das Glühlampengeschäft im Umsatz noch etwas hinter dem letzten Jahre vor dem Kriege. Der Tiefstand von 1915/16 ist aber bereits wieder überschritten und der Umsatz im ersten Quartal des laufenden Geschäftsjahres lässt bis zum nächsten Frühling eine weitere bedeutende Steigerung erwarten, wenn keine grösseren Schwierigkeiten in der Anlieferung der Glühlampen entstehen, als sie heute vorliegen. Um hiebei den Werken die Anlieferung seitens unserer schweizerischen Fabriken in angemessener Weise zu sichern hat der Ausschuss

mit einigen Firmen kürzlich entsprechende Vereinbarungen getroffen. Wir verweisen hierüber auf unser Zirkular No. 69.

Die Lieferungen für 1916/17 sind auf Grund der Verträge vom Vorjahre vergeben worden mit quartalweiser Festsetzung der Preise. Dementsprechend haben geliefert:

a) Metalldrahtlampen:

Westinghouse Lamp Comp., Aarau	352 456 Stück
Basler Glühlampenfabrik A.-G.	
Basel	130 516 "
„Licht“ A.-G., Zug	92 390 "
Zürcher Glühlampenfabrik, Zürich	27 240 "
Tungsram Glühlampen- und Elektrizitäts-Gesellschaft m. b. H., Schweiz. Verkaufsstelle Zürich .	17 334 "
Wolfram Lampen Aktiengesellschaft, Augsburg	60 550 "
Deutsche Gasglühlicht Aktien-Gesellschaft, Berlin	528 981 "
Zusammen:	<u>1 209 467 Stück</u>

b) Kohlenfadenlampen:

Zürcher Glühlampenfabrik, Zürich	15 634 Stück
Tungsram Glühlampen- und Elektrizitäts-Gesellschaft m. b. H., Schweiz. Verkaufsstelle, Zürich	499 "
Zusammen:	<u>16 133 Stück</u>

Für das Jahr 1917/18 wurde wieder eine ordentliche Ausschreibung vorgenommen. Auf Grund der erfolgten Offertstellungen hat der Ausschuss in seiner Sitzung vom 9. März 1917 die Lieferungen für das laufende Geschäftsjahr wie folgt vergeben:

Westinghouse Lamp Comp., Aarau	} ohne Quantitäts- Verpflichtung
Basler Glühlampenfabrik A.-G., Basel	
„Licht“ A.-G., Zug	
Schweiz. Glühlampenfabrik A.-G. Zug	
Zürcher Glühlampenfabrik, Zürich .	
Tungsram Glühlampen- und Elektrizitäts-Gesellschaft m. b. H., Schweizer. Verkaufsstelle, Zürich	
Wolfram Lampen Aktien-Gesellschaft, Augsburg	
Deutsche Gasglühlicht Aktien-Gesellschaft, Berlin	mindestens 400 000 Stück

Die auf die vorangegangene Rundfrage hin erfolgte geringe Anmeldung über den Bedarf an Kohlenfadenlampen bestimmte den Ausschuss, hierüber keine besonderen Lieferungsverträge abzuschliessen.

Bei Prüfung der Angebote brachte der Ausschuss zum Ausdruck, dass vor allem unsere Schweizer Firmen trotz der etwas höheren Preise, die sich durch die Steigerung der Material- und Lohnpreise rechtfertigen, berücksichtigt werden sollten. Er hat daher in seinem Zirkular No. 68 unsern Mitgliedern nahe gelegt, sich bei Vergabung ihrer Aufträge nach Möglichkeit von diesem Wunsche leiten zu lassen. Die Geschäftsstelle der G. E. V. erhielt auch Auftrag, die ihr zukommenden Bestellungen in diesem Sinne weiterzugeben.

Den diesjährigen Lieferungsverträgen sind neben den bekannten technischen Bedingungen der G. E. V. vom Jahre 1909/10 zugleich *neue technische Bedingungen* zugrunde gelegt worden, die der Ausschuss in seiner Sitzung vom 9. März 1917 genehmigte. Diese basieren auf der Kalibrierung der Lampen nach dem Gesamtwattverbrauch im Gegensatz zu den früheren Bedingungen, die die Lampen nach horizontalen Lichtstärken bemessen. Die neuen technischen Bedingungen sind im „Bulletin“ No. 6 1917, Seite 150, mit Erläuterungen versehen, veröffentlicht worden. Es ist den Mitgliedern der G. E. V. freigestellt, ihre Lieferungsanträge im laufenden Geschäftsjahr nach freier Wahl auf den alten oder neuen Bedingungen zu basieren. Wir hoffen aber, die letztern bald ausschliesslich von allen Werken in Anwendung zu sehen.

Die Entwicklung der G. E. V. seit deren Gründung zeigt die nachfolgende *Umsatzstatistik*:

I. u. II. Geschäftsjahr	Kohlenfadenlampen	Metallfaden- bzw. Drahtlampen
III. „	384 322	—
IV. „	278 929	—
V. „	400 705	—
VI. „	323 821	—
VII. „	393 348	—
VIII. „	220 388	189 934
IX. „	165 511	547 377
X. „	324 512	982 478
XI. „	165 382	1 073 274
XII. „	55 537	1 149 700
XIII. „	38 542	1 148 750
	16 133	1 209 467

Zur untenstehenden *Jahresrechnung* ist zu bemerken, dass auch im verfloßenen Rechnungsjahr die Zinsen des Reservefonds dem Generalsekretariat für besondere technische Arbeiten zur Verfügung gestellt wurden.

Gewinn- und Verlustrechnung pro 1916/17:

	Soll	Haben
Saldo-Vortrag 1915/16		3 249.62
Subventions-Konto	12 810.35	
Provisions-Konto		23 879.92
Zinsen-Konto		3 559.91
Gehalt-Konto	1 500.—	
Honorar-Konto	1 000.—	
Unkosten-Konto	7 684.94	
Drucksachen-Konto	119.40	
Ueberschuss pro 1916/17	7 574.76	
	<u>30 689 45</u>	<u>30 689.45</u>

Bilanz pro 31. März 1907:

	Soll	Haben
Kapital-Konto		5 148.70
Reservefonds-Konto		70 231.75
2 Kreditoren		15 310.35
Kassa-Konto	155.13	
Bank-Konto	22 419.—	
Wertschriften-Konto	70 022.50	
7 Debitoren	5 668.93	
Saldo		7 574.76
	<u>98 265 56</u>	<u>98 265.56</u>

Wir stellen den *Antrag*, den Ueberschuss der Einnahmen über die Ausgaben pro 1916/17 im Betrage von Fr. 7 574.76 wie folgt zu verwenden:

1. Einlage in den Reservefonds . Fr. 5 000.—
2. Vortrag auf neue Rechnung . „ 2 574.76

Summe wie oben Fr. 7 574.76

Zürich, den 31. März 1917.

Der Ausschuss der G. E. V.

Bericht und Antrag der Rechnungsrevisoren an die Generalversammlung der G. E. V.

Die heute von den Unterzeichneten vorgenommene Revision hat ergeben, dass die Bücher und die Kassa in Ordnung sich befinden und mit der vorgelegten Bilanz und Gewinn- und Verlust-Rechnung übereinstimmen.

Gestützt darauf beantragen wir Genehmigung der Rechnung und Decharge-Erteilung an den Vorstand.

Zürich, den 27. August 1917.

(gez.) *Erny.* (gez.) *Hch. Kuhn.*

Bericht des Vorstandes des S. E. V. über das Geschäftsjahr 1916/17

(vom 1. Juli 1916 bis 30. Juni 1917).*)

Vorstandsmitglieder: Prof. J. Landry, Präsident; A. Filliol, Vizepräsident; F. Ringwald, deutscher Sekretär; A. Waeber, französischer Sekretär; H. Schuh, Kassier; A. Zaruski und E. Baumann, Beisitzer.

Generalsekretär: Prof. Dr. Wyssling.

* * *

L'année que notre Association vient de traverser a présenté un caractère assez particulier. Aux tâches permanentes que tout le monde connaît, puisqu'elles découlent naturellement du but immédiat que nous poursuivons mais qu'aussi nous voyons se renouveler et s'amplifier sans cesse, sont venus s'ajouter une foule de devoirs nouveaux et parfois pressants, nés des circonstances actuelles et surtout des conditions d'existence de plus en plus difficiles que cette troisième année de guerre a amenées avec elle.

*] Um dem vorliegenden Berichte seine Ursprünglichkeit zu wahren die bei einer Uebersetzung erfahrungsgemäss stets leidet und das rechtzeitige Erscheinen des Bulletins auf die dies Jahr besonders früh angesetzte Generalversammlung zu ermöglichen, hat der Vorstand beschlossen, den Bericht nur in der französischen Originalfassung vorzulegen. Rechnung, Anträge und übrige Berichte finden die Mitglieder im vorliegenden Bulletin wie gewohnt in ihrer Sprache.

Les lecteurs de ce Rapport ne seront donc pas surpris — ils en ont d'ailleurs pu suivre dans notre Organe mensuel et pas à pas les manifestations extérieures — de la part importante qu'ont prise nos relations avec le Pouvoir central vers lequel convergent nécessairement les pas de tous ceux à qui il appartient de participer à la préparation des mesures qui doivent permettre à notre pays de poursuivre dignement son chemin parmi les nombreux écueils que les conséquences de la guerre accumulent sur son chemin. Et si ce surcroît de travail, dont nos bureaux ont porté toute la charge puisque c'est là qu'ont été étudiés et rédigés tous les documents, les requêtes et les avis par lesquels notre voix a pu se faire entendre dans l'intérêt bien compris de l'industrie électrique suisse, n'a pas empêché la poursuite régulière de la plupart des grands travaux en cours, ils voudront bien avec nous, même si l'unanimité n'a pu se faire quant à l'opportunité ou la portée de certaines des revendications de circonstance que nous avons été amenés à formuler, en reporter tout l'honneur sur notre Secrétariat général et ajouter à notre gratitude celle que nous lui devons tous pour l'inlassable zèle et l'infatigable ardeur avec lesquels il s'acquitte de son énorme tâche.

Comme nous le faisons chaque année, nous résumerons dans des chapitres distincts l'activité de l'A. S. E. pendant l'exercice 1916/17 et nous donnerons à celui que nous consacrerons au Secrétariat général une importance d'autant plus grande que, dans un but de simplification et pour des raisons d'opportunité, nous ne publierons pas de rapport spécial à son sujet.

1^o Comité. Le Comité de l'A. S. E., dont la composition est rappelée en tête de ce rapport, s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice. Ses trois premières séances, antérieures à l'Assemblée générale du 15 octobre 1916, à Baden, ont été consacrées à l'examen des comptes du précédent exercice et à la préparation de nos réunions annuelles. Les deux autres, un peu plus espacées, ont eu pour principaux objets l'organisation du travail pour l'exercice qui nous occupe, la liquidation de nombreuses affaires courantes et plusieurs questions importantes sur lesquelles il sera revenu dans la suite. La constitution du Comité et la répartition des charges, telles que rappelées plus haut, ont eu lieu dans la quatrième séance, peu après l'Assemblée générale de Baden, où

nous eûmes le regret de nous séparer de notre excellent collègue de plusieurs années, M. Th. Koelliker, qui ne put se résoudre à accepter une nouvelle candidature. M. H. Schuh, élu à Baden en remplacement de M. Koelliker, a bien voulu accepter la succession de ce dernier en qualité de trésorier de l'A. S. E. Nous le remercions d'avoir consenti à se mettre immédiatement sur la brèche et d'inaugurer aussi généreusement une carrière qui ne manquera pas d'être fort utile à l'A. S. E.

Comme de coutume, M. E. Dubochet, président de l'U. C. S., a bien voulu assister à presque toutes nos séances, contribuant à assurer ainsi une parfaite concordance de vues et de décisions dans toutes les affaires qui intéressent à la fois nos deux Sociétés. Nous tenons à le remercier à cette place de sa précieuse collaboration et de l'invariable bienveillance avec laquelle il a constamment appuyé nos propres efforts.

2^o Secrétariat général. Comme nous l'avons dit au commencement de ce rapport, nous voulons parler ici et avec plus de détails que nous ne l'avons fait précédemment, de notre Organe central, le Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S. Il ne s'agit pas, bien entendu, de tuer dans l'œuf la pratique inaugurée l'année dernière et suivant laquelle le Secrétaire général aurait à exposer personnellement le bilan de son activité. Non, tant s'en faut! Nous ne songeons nullement à priver nos membres d'un rapport dont la substance ne peut que gagner à être exprimée de ce qu'une personne a plus particulièrement vécu, pas plus que nous ne songeons à monopoliser en faveur d'un seul auditoire le compte-rendu d'une activité qui appartient en indivis à nos deux Sociétés et qui, à ce seul titre, peut prétendre à la faveur d'une publication à part. La chose est donc plus simple. Il s'agit uniquement, sans engager en rien l'avenir, en vue d'une simplification et d'un allègement de travail que justifient certaines circonstances, de nous en tenir pour cette fois à un seul rapport et, conséquemment, de donner à l'exposé que nous faisons ordinairement à cette place un peu plus d'ampleur que cela n'a été le cas jusqu'à présent.

Le *personnel* de notre Secrétariat général n'a pas subi de changements importants pendant l'exercice 1916/17. N'ayant pas été atteint par les mobilisations successives de l'armée, il a pu consacrer tout son temps au travail qui

lui est dévolu et que les circonstances sont venues augmenter dans une très grande proportion.

Les *travaux* du Secrétariat général peuvent se classer en *travaux permanents* comprenant principalement ceux ayant trait à l'*administration générale* (correspondance, procès-verbaux des séances, etc.), à la *rédaction du „Bulletin“* et aux *publications de l'A. S. E., aux affaires de l'Association pour l'achat des lampes à incandescence* et à la *Statistique des Entreprises électriques*, et en *travaux temporaires* dans lesquels la première place revient aux travaux qui sont faits pour les *Commissions* et où l'on trouve également nombre d'études techniques ou économiques qui dérivent et s'inspirent davantage des circonstances et des nécessités du moment.

Cette division en *travaux permanents* et en *travaux temporaires* n'a certainement rien d'absolu, car il est des travaux auxquels la durée des événements qui les ont fait naître peut donner un caractère de permanence qu'ils n'ont cependant pas au sens où nous l'entendons ici. Il en est ainsi, par exemple, de tout ce qui a trait aux recours en matière de dispense du service militaire pour le personnel des entreprises électriques, tâche que l'Adjudance générale de l'Armée a confiée à notre Secrétariat général et qui, bien que de longue haleine par suite de la durée inattendue de la guerre, cessera néanmoins avec cette dernière.

Le caractère particulier qu'a revêtu l'activité du Secrétariat général pendant l'exercice 1916—17 ressort clairement des quelques chiffres suivants.

Tandis que dans l'exercice précédent (1915—16) les travaux que nous avons qualifiés de *permanents* absorbèrent les $\frac{2}{3}$ environ des heures de présence du personnel du bureau, Secrétaire général exclu, alors que les travaux *temporaires* absorbaient l'autre tiers (travaux techniques pour Commissions), dans l'exercice dont nous nous occupons (1916/17) les premiers ont, dans les mêmes conditions, absorbé le 53 % et les seconds le 47 % de ce temps (travaux techniques pour Commissions, 13 % ; dispenses de service militaire, 34 %). D'autre part, le nombre des lettres reçues au Secrétariat général pendant ce dernier exercice a été de 4926, soit en moyenne 17 par jour, contre 3257 au total ou 11,3 par jour en 1915/16, et les envois de lettres du Secrétariat

général, qui représentaient 3041 pages au total ou 10,6 pages par jour en 1915/16, se sont élevés à 4063 au total ou 14,1 par jour en 1916/17. Ces chiffres sont éloquents et si l'on y ajoute le nombre des reproductions, qui atteint le chiffre imposant de 5646 pièces avec 10 698 pages en 1916/17, alors qu'il était de 4078 pièces avec 11 558 pages en 1915/16, on ne peut que rester sous l'impression d'un labeur énorme, qui n'a pu être soutenu que grâce à l'excellente direction de notre Secrétaire général et à la bonne volonté et à l'assiduité de tous les employés qui forment le personnel de notre Bureau.

Travaux permanents. Nous n'avons pas grand'chose à dire au sujet de l'*Administration générale*, si ce n'est que celle-ci, malgré toutes les simplifications que chacun s'ingénie à réaliser et la bonne volonté que tout le monde met à réduire au strict nécessaire tout ce qui rentre dans le chapitre formalités, représente l'un des gros postes du travail qui incombe au Secrétariat général. Dans l'exercice 1916/17, le personnel ordinaire y a consacré le $\frac{1}{3}$ environ de son temps de présence au Bureau.

La rédaction du „Bulletin“ de l'A. S. E. constitue l'une des tâches essentielles du Secrétariat général et il n'est pas exagéré de dire que ce dernier et tout particulièrement son chef, M. le Prof. Dr. Wyssling, soit par ses travaux personnels, soit par ceux qu'il inspire ou qui sont faits sous sa direction à l'intention de nos Commissions, est arrivé en relativement peu de temps à faire de notre Organe officiel un journal technique que les sphères intéressées apprécient toujours plus et qui rend aux membres de l'A. S. E. les plus signalés services. Il est remarquable qu'à cette époque de disette générale, qu'à un moment aussi peu propice aux efforts intellectuels, notre „Bulletin“ ait pu maintenir et même élargir le cadre de ses publications, et il est réjouissant de constater, par la forte demande qui est faite de ses tirages à part, à quel point sont appréciés la plupart des travaux dont il se fait le véhicule. Les sacrifices pécuniaires que l'A. S. E. fait chaque année sont ainsi largement compensés.

Nous ne nous lancerons pas ici dans la nomenclature des articles aussi nombreux que variés qu'a publiés le „Bulletin“ pendant l'exercice 1916/17. Nous nous contenterons de relever l'intérêt croissant qui s'attache aux com-

muniés que notre Secrétaire général fait paraître régulièrement sur les décisions prises dans les séances de nos Comités et Commissions, ainsi que les intéressantes notices et circulaires qu'il consacre de plus en plus à des questions économiques d'actualité.

Les affaires de l'*Association pour l'Achat des Lampes à Incandescence*, de leur côté, procurent toujours au Secrétariat général un apport de travail régulier, auquel est venue s'ajouter cette année une importante étude intéressante à la fois l'A. A. L. et la Station d'essais des matériaux de l'A. S. E., savoir celle de nouvelles prescriptions relatives aux conditions de livraison et aux méthodes d'essai des lampes à filament métallique dans le vide et de celles à filament métallique en enceinte remplie de gaz. Cette étude faite en collaboration avec l'Ingénieur en chef de la Station intéressée et une délégation de l'A. A. L. a conduit aux Prescriptions et Méthodes qui ont été publiées dans le „Bulletin“ n^o 6 de cette année et qui consacrent un nouveau pas en avant dans cette matière délicate.

Quant à la *Statistique des Entreprises électriques*, dont la publication constituait auparavant une des principales tâches du Secrétaire général et dont la dernière parue dans ces conditions date de 1914, tout le monde sait qu'elle a passé entre les mains de l'*Inspectorat des Installations électriques* tout en restant inspirée par celui à qui nous la devons et qui a bien voulu se charger à l'avenir d'en récapituler et d'en commenter les résultats. Nous espérons que la première édition de cette Statistique nouvelle manière, au schéma et explications de laquelle notre Secrétaire général a eu à consacrer un temps appréciable au cours de cette année, ne tardera pas à renouer la chaîne momentanément interrompue de cette intéressante et fort utile publication.

Travaux temporaires. Ici et afin de ne pas étendre outre mesure ce rapport, nous serons obligé de nous restreindre dans nos explications et commentaires, car il y a foule. Il nous sera d'autant plus aisé de le faire que le rapport spécial publié par le Secrétaire général sur les travaux de nos Commissions et sur l'emploi des crédits dont ces dernières disposaient, et aussi le fait qu'il est d'usage de consacrer aux Commissions de l'A. S. E., qui sont presque toutes aussi des Commissions de l'U. C. S., un paragraphe particulier de

notre rapport annuel, nous autorisent à être bref sur ce sujet.

Nous nous bornerons donc à la mention de toute une série de *travaux temporaires* qui ont fort occupé notre Secrétariat général pendant cet exercice et surtout pendant le second semestre de ce dernier.

La question des *dispenses du service militaire pour le personnel des entreprises électriques* avait déjà occupé notre Secrétariat général en 1913 et au printemps 1914. A cette époque, en effet, notre *Secrétaire général* s'était astreint, dans l'intérêt des centrales, à un important travail de statistique qui devait préparer les voies à une régularisation de la question des dispenses de service du personnel des entreprises électriques. L'organisation était en bonne voie d'être agréée lorsque la guerre éclata. L'octroi des dispenses fut tout d'abord attribué aux commandants d'unités, mais la pratique ne tarda pas à montrer les inconvénients de ce système et des démarches durent être faites en vue d'obtenir une procédure qui prêtât moins aux inégalités de traitement et qui satisfît mieux les vœux légitimes des intéressés. Grâce aux efforts persévérants de notre Secrétaire général, le système actuel, que tout le monde connaît bien pour en avoir apprécié les heureux effets, fut institué à la fin de 1916. Si toute médaille a son revers, si, en particulier, le rôle de confiance qui fut attribué à notre Secrétariat général ne va pas sans imposer à celui-ci un grand surcroît de travail, nous devons être satisfaits qu'il nous ait été donné de voir échoir à notre Secrétariat général et tout particulièrement à la personne de notre Secrétaire général une mission de confiance et un rôle modérateur qui a rendu tant de services à nos membres et dont les bienfaits se sont même étendus bien au-delà des milieux qui nous touchent de près.

Si cette matière délicate des dispenses de service militaire et l'heureuse façon dont elle a pu être réglée nous ont fait toucher du doigt les avantages que nous pouvons retirer de notre Secrétariat général, combien n'avons-nous pas encore mieux senti la force que cette organisation nous donne depuis que les événements nous imposent, pour ainsi dire chaque jour, des tâches nouvelles et délicates que nous devons résoudre presque spontanément et en contact étroit avec nos hautes autorités fédérales? Qu'on en juge par la brève énumération que voici.

Du fait de la diminution constante de l'importation du charbon au cours de ces derniers mois, les autorités fédérales ont été amenées à étudier les moyens qui pourraient s'offrir à elles pour parer aux difficultés de plus en plus grandes qui sont la conséquence de la pénurie de combustible et pour assurer au pays les moyens d'existence nécessaires.

En février 1917, le *département fédéral de l'Intérieur* nous adressait une lettre par laquelle il nous priait de lui donner notre avis sur le point de savoir si, en ce qui nous concernait, nous jugions désirable l'introduction d'une *heure d'été* (avancement d'une heure sur celle de l'Europe centrale) et si oui, quelle devrait être la durée de cette mesure et quelle serait l'importance des économies qu'elle permettrait de réaliser. Comme nous l'annoncâmes dans le „Bulletin“, n° 3, page 99, notre réponse fut négative en ce sens que les mesures en question nous paraissaient entraîner plus d'inconvénients que d'avantages, ces derniers se réduisant à une économie minime d'énergie électrique, économie d'autant moins indiquée qu'elle passerait à côté du but, en raison de la nature même de la source d'où nous tirons notre énergie électrique, et qu'elle se produirait précisément à une époque où les forces hydrauliques sont abondantes.

A la fin de mars 1917, nous étions avisés que l'heure d'été ne serait pas introduite. Mais reprenant une idée que nous avons émise dans notre réponse, à savoir qu'il y aurait utilité à prendre des mesures en vue d'augmenter le degré d'utilisation moyen de nos forces hydrauliques pendant l'hiver et d'arriver ainsi à une notable diminution de la quantité de charbon dont maintes usines font emploi pour faire face aux „pointes“, le *département fédéral de l'Intérieur*, en exécution du mandat que le Conseil fédéral lui donna d'avoir à étudier de concert avec le *département fédéral de l'Economie publique* les mesures qui pourraient être prises en vue de *réduire la consommation de charbon et de pousser à une meilleure utilisation de nos forces hydrauliques*, nous demanda nos propositions à ce sujet et leur justification détaillée. Nous répondîmes en juin 1917 par l'envoi d'un mémoire très complet sur les mesures qui nous paraissaient les plus propres à atteindre le but visé (introduction de la journée anglaise, organisation du travail en 2 ou 3 équipes dans les ateliers, etc.) et sur la façon dont il conviendrait d'en assurer l'exécution.

Nous ne reviendrons pas ici sur ces propositions qui sont connues par la publicité qui leur a été donnée à l'Assemblée de Langenthal et par la discussion dont elles y ont été l'objet (voir „Bulletin“ n° 7, 1917). Nous rappellerons seulement que l'organisation dont notre Secrétaire général s'était ingénié à prévoir le schéma est maintenant affaire du nouveau rouage fédéral récemment créé et qu'il ne nous reste ainsi qu'à attendre avec l'espoir que les mesures prises répondront bien aux besoins du pays.

D'autre part, le Secrétariat général eut à intervenir à réitérées reprises auprès de l'autorité fédérale au sujet de certaines mesures de défense économique. C'est ainsi qu'il adressa plusieurs lettres et pour finir une requête au *département fédéral de l'Economie publique* (voir „Bulletin“ n° 6, page 159) en vue d'obtenir le maintien du travail de nuit dans les boulangeries utilisant des fours chauffés électriquement. C'est ainsi également qu'il rédigea un mémoire à l'adresse du même Département, qui nous avait consulté au sujet des postulats du Conseiller national *Schenker* (utilisation de l'énergie électrique pour la cuisson; uniformisation des tensions des réseaux secondaires). C'est ainsi, enfin, que notre Secrétaire général fut délégué, avec MM. *Bachmann* et *Rutgers*, dans la *Commission d'Etudes* chargée d'examiner la question d'un plus grand emploi de l'énergie électrique dans *l'industrie chimique* (division du commerce du département politique fédéral), puis qu'il eut aussi, personnellement, à exercer un mandat dans la *Commission fédérale pour l'utilisation de la tourbe*.

Nous n'avons mentionné ci-dessus que les plus importants parmi les *travaux temporaires* dont le Secrétariat général a eu à s'occuper pendant ce dernier exercice. Pour être complet, il faudrait y ajouter les nombreuses notices ou appels relatifs, à *l'emploi de l'énergie électrique pour la cuisson*, les démarches auprès des autorités fédérales et auprès des fabricants en vue de l'approvisionnement en matériaux électrotechniques destinés aux *appareils de chauffage électriques*, les travaux faits pour les *Commissions*, les requêtes adressées aux autorités fédérales au sujet des *projets de la Caisse nationale Suisse d'Assurance en matière de contrôle des installations électriques*, celles adressées au *Département fédéral de l'Intérieur* et au *Département fédéral des Finances* au sujet de la *subvention fédérale in-*

téressant la Station d'étalonnage de l'A. S. E. et au sujet de la place qui reviendra à cette dernière dans *l'exercice du contrôle officiel des compteurs d'électricité*, et bien d'autres encore.

Nous sommes obligé de nous limiter, d'autant plus que nous aurons à revenir sur certains points. Aussi bien l'énumération que nous venons de faire suffit-elle à montrer combien grande et féconde a été l'activité du Secrétariat général pendant l'exercice 1916/17 et à pleinement justifier les remerciements qu'au nom des deux Associations nous adressons au personnel tout entier du dit Secrétariat et tout spécialement à son dévoué chef, M. le Prof. Dr. *Wyssling*.

3° Réorganisation. Dans l'avant-dernier alinéa du chapitre que nous consacrons au Secrétariat général dans notre rapport de l'année dernière, nous pouvions dire, en nous basant sur les résultats acquis pendant les 3 premières années d'existence de cette Institution, que notre organisation actuelle, convenablement amendée et adaptée aux besoins des deux Associations, nous paraissait être celle dans laquelle nous devons persévérer. Dans le dernier alinéa du même chapitre, dans lequel, en quelques mots, nous rendions compte de l'activité de la Commission et du Comité du Secrétariat, nous faisons allusion à des projets de Réorganisation tendant, comme nous le disions alors, à un résultat que nous voyions déjà se dessiner. Et nous ajoutions qu'il appartiendrait à l'exercice alors en cours de procéder à une réorganisation s'il y avait réellement utilité à le faire.

Notre intention était d'exposer cette question dans son ensemble à l'Assemblée générale du 15 octobre 1916, à Baden. Seul le manque de temps ne nous le permit pas. C'est pourquoi, ayant alors pris l'engagement de le faire par écrit afin que chacun puisse s'en faire une idée avant l'Assemblée générale au-devant de laquelle nous allons, nous voulons, au risque d'allonger un peu ce Rapport, nous acquitter de notre promesse.

L'organisation actuelle date d'octobre 1912, époque à laquelle l'A. S. E. et l'U. C. S. convinrent de fonder un Secrétariat général commun et s'engagèrent réciproquement à fournir les fonds nécessaires au fonctionnement de ce dernier. N'ayant rien changé à leur propre organisation selon laquelle chacune des deux Associations est dirigée par un Comité respon-

sable, elles décidèrent de placer le Secrétariat général sous la surveillance de deux nouveaux organes communs: la Commission du Secrétariat et le Comité du Secrétariat.

La Commission du Secrétariat, formée des Comités de l'A. S. E. et de l'U. C. S. et des présidents de l'A. A. L. et de la Commission de Surveillance des Institutions de Contrôle de l'A. S. E., reçut pour mission l'exercice de la haute surveillance sur les affaires du Secrétariat général; on voyait en elle en quelque sorte un Conseil d'administration chargé d'examiner et d'adopter les comptes et budgets annuels du Secrétariat général et de se prononcer sur toutes les questions de principe intéressant ce dernier. Le Comité du Secrétariat, formé des présidents de l'A. S. E., de l'U. C. S., de l'A. A. L. et de la Commission de Surveillance des Institutions de Contrôle, fut chargé de la direction immédiate du Secrétariat général; on voyait en lui un Comité de direction chargé de suivre de près tout ce qui concernait le Secrétariat général.

Tel était le schéma de départ de l'organisation créée en 1912; tel est encore celui de notre organisation actuelle. Des esprits avides de simplification pouvaient sans irrévérence y voir et y voyaient un appareil un peu lourd, susceptible, comme tous les systèmes assujettis à trop de liaisons, de perdre à tous les joints et risquant ainsi de ne fournir qu'un faible rendement. Mais on était en présence d'un compromis et s'il était relativement facile d'en apercevoir les points faibles, il convenait tout au moins d'attendre l'épreuve de la pratique dont le verdict dépendait d'ailleurs beaucoup des mesures d'exécution qui seraient prises dans la suite et, comme partout et toujours, des personnes.

Le second semestre de l'exercice 1912/13 fut une période de gestation. Comité et Commission du Secrétariat se mirent ardemment à la tâche, élaborèrent les règlements nécessaires et résolurent à la satisfaction générale la délicate question de la personne du Secrétaire général. Ce dernier entra en fonctions le 1^{er} juillet 1913, entouré d'un personnel suffisant, et d'emblée il organisa ses bureaux de façon à pouvoir diriger et concentrer ses propres efforts sur les points qui avaient le plus besoin de l'intervention d'une personnalité telle que la sienne. L'exercice 1913/14 fut avant tout une année d'organisation intérieure et de mise au point, au cours de laquelle il fut procédé à la réorganisation de nos Commissions et

cela dans un sens qui a permis, comme chacun a pu le constater, d'entreprendre des travaux importants et d'obtenir des résultats positifs fort encourageants. Mais ce fut aussi, pour le Secrétaire général comme pour ceux que leurs fonctions mettaient en contact pour ainsi dire journalier avec lui, une année qui montra quelles charges constituaient pour nos bureaux et surtout pour leur chef tout le travail matériel et souvent de pure forme qu'il fallait faire pour assurer les liaisons et contacts résultant du schéma d'organisation que nous avons rappelé plus haut. Il ne faut en effet pas oublier que tout en relevant directement du Comité et de la Commission du Secrétariat qui n'ont de par les règlements et conventions qu'un rôle de surveillance, le Secrétariat général a une activité qui a sa source et qui puise ses moyens dans les décisions des Comités de l'A. S. E. et de l'U. C. S. comme aussi dans celles des Commissions et des Institutions qui se rattachent à l'une ou à l'autre des deux Associations. D'où démarches superposées, explications réitérées, documents multipliés, dès que le Secrétariat général doit entreprendre une tâche qui sort du champ réservé à sa propre initiative ou qui nécessite des crédits à couvrir par tous les participants.

Le Comité du Secrétariat mit donc à son programme l'étude des moyens propres à améliorer la situation, à augmenter le rendement du Secrétariat général en le libérant dans la mesure du possible de tout travail qui ne soit pas directement productif, en groupant mieux que cela n'avait été le cas jusqu'alors les ressources financières des deux Associations et des groupements qui s'y rattachent, et en ordonnant mieux les efforts de tous.

Telle était la situation à la fin de l'exercice 1913/14, soit après la première année d'activité du Secrétariat général. Survint la guerre, avec tout le cortège des conséquences qu'elle eut pour le pays comme pour les particuliers. Notre Secrétaire général fut mobilisé jusqu'en avril 1915 et nos bureaux, privés de leur chef, assurèrent le travail courant, la publication du „Bulletin“ et la préparation d'un certain nombre de travaux techniques importants. Le Comité du Secrétariat également dispersé par la mobilisation, ne put se réunir qu'en mars 1915, époque à laquelle il chargea le Secrétaire général de préparer des propositions en vue d'une réorganisation désirable en principe. L'exercice 1915/16 se passa en

discussions de projets et contre-projets au sein du Comité et de la Commission du Secrétariat, pour aboutir finalement à une proposition qui n'a pas obtenu l'assentiment de la Commission, mais dont nous voulons néanmoins exposer l'esprit.

Partant de l'idée qu'une réforme réellement efficace ne pourrait être obtenue sans que l'on opère une certaine concentration au sein même des deux Associations et considérant que le moyen le plus immédiat consisterait à placer le Secrétariat général, pivot de notre organisation, sous une direction unique réunissant vis-à-vis de ce dernier tous les pouvoirs actuellement répartis entre plusieurs comités et commissions et disposant de toutes les ressources budgétaires et autres offertes par l'A. S. E. avec ses Institutions de Contrôle, d'une part, et par l'U. C. S. avec l'A. A. L., d'autre part, le projet auquel nous venons de faire allusion prévoyait une organisation que nous ne pouvons pas mieux caractériser qu'en en reproduisant le schéma sous forme graphique.

Comme on le voit par ce schéma, A. S. E. et U. C. S. conserveraient leur autonomie. Elles conserveraient également leurs comités, mais tandis que le Comité de l'U. C. S. ne s'occuperait en propre que des questions intéressant exclusivement les Centrales électriques et de tout ce qui toucherait au côté organisation de l'A. A. L., celle-ci ne formant plus une association distincte, le Comité de l'A. S. E., fondé sur une base plus large puisque composé d'un président et de 3 membres élus par l'Assemblée générale de l'A. S. E., de 3 membres désignés par le Comité de l'U. C. S. et de deux membres désignés par le Conseil fédéral, serait l'organe dirigeant s'occupant de toutes les questions intéressant l'A. S. E. seule ou l'A. S. E. et l'U. C. S. et duquel serait issu *l'organe exécutif*, le Comité de direction, constituant un organe comparable au Comité du Secrétariat actuel, mais avec les pouvoirs qui lui seraient nécessaires pour que toutes les forces dont A. S. E. et U. C. S. disposent puissent agir en parfaite coordination et pour que le Secrétariat général devenant réellement le centre de toutes nos Institutions soit dégagé de toute entrave et puisse travailler le plus efficacement possible.

Si séduisante que soit une telle organisation, car on ne sera pas sans avoir remarqué la simplification résultant de la disparition de certains organes pouvant favoriser les dua-

lismes, elle ne laisse cependant pas de soulever un certain nombre d'objections, de provoquer certaines craintes qui ne sauraient être dissimulées.

L'A. S. E. et l'U. C. S. ont chacune des caractères bien distincts et poursuivent également des buts bien distincts. La première est une Société d'intérêt général qui cherche à grouper toutes les personnes qui, à quelque titre que ce soit, s'intéressent à l'Electrotechnique; elle se recrute dans tous les milieux et a intérêt à ce qu'il en soit ainsi à l'avenir. La seconde constitue un groupement extrêmement important qui, sans se désintéresser des questions générales qui occupent exclusivement la première, a pour but la sauvegarde des intérêts de membres qui se recrutent dans le seul milieu des entreprises de distribution d'énergie électrique. Bien que le projet de réorganisation dont nous venons de tracer le schéma ne prévoie aucun changement à l'organisation fondamentale des deux Associations et ne prétende à rien d'autre qu'à en composer et à en grouper les organes dirigeants de façon à obtenir un meilleur rendement des moyens dont elles disposent et de l'Organe qu'elles entretiennent à frais communs, il n'est pas exagéré de craindre une rupture d'équilibre qui ait pour conséquence le désintéressement si ce n'est la désaffection d'une partie des membres de l'une ou de l'autre des deux sociétés. D'autre part, il est indéniable que l'A. S. E. comme l'U. C. S. ont un grand intérêt à ce que le plus grand nombre possible de leurs membres prennent une part active aux travaux qu'elles poursuivent et à cet égard, on peut se demander, quelque séduisante que puisse être la concentration projetée au point de vue purement pratique, s'il est sage, s'il est prudent, de modifier aussi profondément une organisation qui, malgré certains côtés faibles, n'en a pas moins enregistré de beaux succès et atteint de beaux résultats. L'A. S. E. et l'U. C. S. ont besoin de vivre la vie du pays; elles doivent se renouveler constamment en se rajeunissant; étant nationales, elles doivent tirer leurs inspirations de toutes les parties de notre sol. Et en se plaçant à ce point de vue qu'on ne saurait qualifier d'étroit, on voit apparaître un danger qu'à tout prix on doit éviter, celui qui se présenterait dès l'instant où un comité comme celui que nous avons désigné sous le nom de Comité de Direction, éviterait ou cesserait d'entretenir avec celui dont il serait issu ainsi

qu'avec les éléments actifs de nos Sociétés un contact suffisamment étroit, ou bien encore et sous prétexte de plus de commodité, cherchant à se recruter dans des milieux trop étroitement délimités, de tempéraments ou de tendances trop semblables, risquerait de faire le vide autour de soi et d'amener anémie et désaffection là où l'on voulait vie, satisfaction et intérêt de tous les éléments des Sociétés. Et surtout on peut se demander — et c'est précisément la question que se sont posée ceux à qui il incombe de veiller aux intérêts supérieurs de nos Associations — si un remède aussi profond n'irait pas bien au-delà de ce qu'il conviendrait de faire et de ce qui pourrait être fait pour atténuer les inconvénients d'une situation que par souci d'impartialité nous avons dépeinte comme d'aucuns se plaisent à la voir. Et là, interprétant l'opinion qui a finalement été celle de la majorité de la Commission, nous disons: ne touchons pas à nos Constitutions; consentons aux correctifs nécessaires; atténuons partout où nous le pouvons tout ce qui est formalisme stérile et cherchons à éviter à notre Secrétariat général, dont le belle et féconde activité est là pour nous rassurer complètement, tout ce qui est susceptible de nuire à son rendement, et montrons-lui toujours plus d'intérêt en lui dispensant aide et encouragement. Par cette voie que — il faut le dire nettement — tous ceux qui touchent de près au Secrétariat général s'ingénient à suivre dans la plus large mesure possible en réduisant au strict nécessaire les séances des Comités et Commissions, en renonçant souvent à certaines prérogatives, en lui laissant la plus large initiative, nous arriverons plus sûrement à faire de notre Secrétariat général ce que nous désirons tous qu'il soit et ce que d'ailleurs il est déjà dans une mesure aussi grande que l'ont permis les circonstances: une Institution active et productive au service de nos Associations.

Comme nous l'avons dit plus haut, le projet de réorganisation qui vient d'être esquissé n'a pas été agréé par la Commission du Secrétariat. Les objections que nous avons rapportées et d'autres encore qu'il aurait été trop long de mentionner, le fait que les inconvénients du début tendent à disparaître en raison de l'adaptation progressive et réciproque de tous les organes intéressés, les excellents services que notre Secrétariat général est arrivé à rendre dans des circonstances pourtant peu favorables, ont été autant de raisons de ne

pas s'engager sur une route jalonnée de nombreuses inconnues et pouvant conduire à d'aussi grosses conséquences. Nous avons d'ailleurs la conviction que le travail d'adaptation réciproque se poursuivra sans cesse et que nous arriverons ainsi, sans changements constitutionnels, au but visé.

40 „Bulletin“ et Publications de l'A. S. E. Nous avons déjà dit quelques mots du „Bulletin“ dans le chapitre consacré au Secrétariat général. Nous n'y reviendrons que pour mentionner succinctement quelques points qui concernent la vie administrative de notre organe mensuel.

L'existence est faite de concessions mutuelles. Notre éditeur, le Fachschriften-Verlag, à Zurich, qui a toujours observé scrupuleusement les clauses d'un contrat dont nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre, nous a demandé de bien vouloir prendre une part des charges toujours plus lourdes qui résultent du renchérissement du papier et des frais d'impression. Nous avons consenti, par souci d'équité, à payer un supplément de 5 centimes par numéro (jusqu'à maintenant, l'A. S. E. payait 5 centimes par numéro au-dessus du nombre 1000) et nous lui avons aussi accordé une indemnité globale de fr. 250.— pour le n° 9 de l'année dernière en raison des frais très grands qu'avait nécessités ce fascicule. Ces concessions, qui représentent environ fr. 1000.— par an, cesseront dès que les conditions normales seront rétablies. Mais il ne nous restera pas moins à soumettre à un examen approfondi les conditions d'édition du „Bulletin“ et à établir un nouveau contrat, actuellement déjà à l'étude, qui, pour éditeur comme pour nous, tienne mieux compte que l'actuel des exigences et des intérêts en présence.

Jusqu'à maintenant les autres publications de l'A. S. E. et les tirages à part du „Bulletin“ étaient mis en vente soit dans nos bureaux, soit chez l'éditeur du „Bulletin“. Ce mode de faire avait le double inconvénient d'augmenter dans une mesure sensible le travail purement matériel de nos employés et, faute d'une propagande suffisante, d'être peu propice à la diffusion de travaux que nous avons intérêt à faire connaître. Nos tirages à part ayant augmenté dans une très grande proportion et étant très demandés (certains en sont actuellement à leur troisième édition), nous avons jugé préférable à tous égards de remettre tout ce service des publications, sauf

de celles qui de par leur nature doivent rester entre les mains de l'Inspectorat, à un libraire-éditeur, dans l'espèce à la maison Rascher et Cie. à Zurich, et nous sommes heureux de pouvoir ajouter que cette mesure nous satisfait pleinement.

5^o Commissions. Nous n'avons que peu de choses à ajouter au rapport spécial du Secrétaire général. Bien que les travaux de circonstance dont nous avons déjà parlé n'aient pas permis au Secrétariat général de consacrer autant de temps qu'il l'aurait voulu aux travaux des Commissions, ces derniers ont cependant fait de sérieux pas en avant et c'est pour nous un plaisir de le constater.

La *Commission des Surtensions* et la *Commission de l'Appareillage à haute tension et de la protection contre l'incendie* n'ont pas eu de séances durant ce dernier exercice, mais le Secrétariat général n'en a pas moins poursuivi les travaux dont il est chargé par elles. La première, dont la tâche ne saurait être épuisée, puisque l'objet de ses préoccupations est de ceux qui se renouvellent sans cesse en raison des idées et des moyens qui surgissent de tous côtés, est actuellement dans une période d'attente. Sa première manifestation extérieure a été l'intéressant et utile rapport paru l'année dernière et qui a été accueilli avec le plus vif intérêt par tous les milieux techniques du pays et de l'étranger. La seconde publiera prochainement un 4^{ème} rapport sur les interrupteurs à bain d'huile (résultats d'essais et prescriptions), rapport qui clôturera la belle série des publications qu'elle a déjà fait paraître sur ce sujet.

La *Commission des Appareils de Cuisson et de Chauffage* a vu son programme devenir d'une singulière actualité par suite des circonstances. La conscience populaire qui, trop souvent, s'endort et à tel point qu'il est parfois très difficile de l'intéresser à des idées ou à des initiatives auxquelles elle aurait cependant les plus fortes raisons de ne pas rester indifférente, s'est brusquement émue sous la menace du manque de combustible. Ceux qui depuis longtemps demandent ou conseillent d'électrifier ceci, d'électrifier cela, et à qui l'on doit tout ce qui a été fait en matière d'utilisation des forces naturelles dont le pays dispose, en sont presque à se voir accusés d'imprévoyance, voire même de négligence. Ils n'en doivent pas moins agir et réagir. Agir, parcequ'il est du devoir de ceux qui le peu-

vent de tout faire pour aider le pays à passer une crise qui ne s'annonce que trop réelle. Mais réagir aussi, parceque cela serait une tragique erreur que celle qui consisterait à laisser s'accréditer trop profondément les avis répandus par des journalistes en mal de copie et suivant lesquels notre pays disposerait de moyens inépuisables et propres à remplacer intégralement la houille noire. Notre Commission, par l'organe du Secrétariat général, a fait les deux. Elle a agi en accélérant dans la mesure du possible l'étude des appareils de cuisson et de chauffage, en dirigeant ses efforts sur celle de toutes les questions techniques et économiques que soulève l'emploi de l'énergie électrique pour la production de la chaleur et en publiant des avis et conseils ou en provoquant des réunions destinées à réaliser quelque unité de vues et d'action dans ce domaine. Elle a agi et réagi aussi dans des explications adressées à la presse de tout le pays, mais qui, malheureusement, n'ont pas été aussi répandues que nous l'espérons.

La *Commission pour Paratonnerres*, qui avait été nommée à la fin de l'exercice 1915/16, a terminé sa tâche pendant l'exercice 1916/1917. Il faut lui être reconnaissant de l'important travail effectué, qui s'est cristallisé dans les nouvelles „Prescriptions de l'A. S. E. pour l'établissement et la surveillance des Paratonnerres“, parues dans le „Bulletin“ n^o 6 de cette année. Nous espérons que ces Prescriptions, établies avec compétence et le plus grand soin par des personnes qui comptent parmi les plus avisées dans la matière, trouveront bon accueil dans les milieux intéressés et seront adoptées par tous les pouvoirs cantonaux du pays.

Quant à la *Commission pour l'étude des effets de Corrosion*, constituée l'année dernière et composée de représentants de l'A. S. E., de l'U. C. S., de la Société des Gaziers et Hydrauliciens et de l'Union des chemins de fer secondaires, nous l'avons vue cette année attendre les résultats d'un important travail préparatoire dont notre Secrétariat général a bien voulu se charger. Nous la verrons vraisemblablement faire une sérieuse avance pendant l'exercice en cours.

Enfin, pour ce qui est du Comité électrotechnique Suisse, nous ne pouvons que renvoyer au rapport de son dévoué secrétaire, et quant au Comité suisse de la Commission internationale de l'Eclairage, nous ne saurions que répéter ce que nous disions déjà l'année

dernière, savoir qu'il attend des jours meilleurs pour entrer en action.

6° Assemblée de Discussion. L'exercice écoulé n'a pas vu d'assemblée de discussion proprement dite, les circonstances et tout particulièrement la grande surcharge du Secrétariat général pendant le second semestre de l'exercice n'ayant pas permis d'en préparer la matière pour qu'elle puisse avoir lieu avant le 30 juin. Nous rappelons, à notre décharge, la conférence technique du 15 octobre 1916, à Baden, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'A. S. E. et la séance de discussion qui eut lieu à Langenthal, le 7 juillet 1917, et qui, bien qu'appartenant chronologiquement à l'exercice en cours, n'en revient pas moins, quant à l'intention, à l'exercice 1916/17.

7° Loi fédérale sur l'Utilisation des Forces hydrauliques. La promulgation d'une loi fédérale aussi importante pour le monde technique suisse que la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques nous fait un devoir d'en faire mention dans notre rapport annuel, et cela d'autant plus que par leur requêtes et démarches, par toute l'activité de la Commission qu'elles avaient nommée à cet effet, l'A. S. E. et l'U. C. S. ont été intimement mêlées aux actes préparatoires de cette loi. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse professer à l'égard de certaines de ses tendances ou de certaines de ses dispositions particulières, on n'en doit pas moins constater que cette loi marque un grand pas en avant dans la vie économique du pays puisqu'elle rendra plus facile l'utilisation rationnelle des forces hydrauliques nationales. Nous remercions donc tous ceux qui, sous l'égide de l'A. S. E. et de l'U. C. S., ont contribué à ce résultat et nous formons le vœu que, comme l'a certainement voulu le législateur, le pays n'ait qu'à se féliciter de son acceptation.

8° Ordonnance fédérale concernant la Vérification et le Poinçonnage des Compteurs d'électricité. Dans notre rapport de l'année dernière, nous avons, sous un titre analogue, rendu compte des démarches faites par l'A. S. E. au sujet du projet d'ordonnance fédérale en matière de contrôle officiel des compteurs d'électricité, et nous avons pu annoncer à l'assemblée générale du 15 octobre 1916, à Baden, l'acceptation du dit projet par la Commission fédérale des Poids et Mesures, tel qu'il était sorti des mains de la Commis-

sion technique spéciale aux travaux de laquelle il avait donné à plusieurs de nos délégués de prendre part. Comme les membres de l'A. S. E. l'ont appris par le „Bulletin“, le Conseil fédéral a ratifié sans autre les propositions qu'il reçut de la Commission fédérale des Poids et Mesures, de telle sorte que l'Ordonnance en question a maintenant force de loi et commencera à produire ses effets dès le 1^{er} janvier 1918. Nous ne reviendrons pas sur cette ordonnance dont les dispositions sont certainement connues de tous à cette heure et dont notre collègue, M. A. Filliol, a donné un excellent commentaire dans le „Bulletin“ n° 2 de cette année. Qu'il nous suffise donc d'en souligner la portée et d'exprimer le vœu qu'elle soit appliqué dans un aussi bon esprit que celui qui a présidé à son élaboration.

En ce qui concerne plus particulièrement l'A. S. E. comme telle, des démarches ont été faites auprès de qui de droit pour obtenir en faveur de la Station d'étalonnage de l'A. S. E. le droit d'exercice du contrôle officiel des compteurs et cela dans des conditions qui en assurent l'existence. Ici encore, la question étant pendante, nous ne pouvons qu'exprimer le vœu qu'il soit fait droit aux demandes que justifient pleinement les conditions particulières de notre Station d'Etalonnage et toute sa vie antérieure. Car personne parmi ceux qui en connaissent l'histoire, personne parmi ceux qui en ont apprécié les services, qui savent ce que l'industrie suisse lui doit, ne comprendrait qu'il en fût autrement.

9° Relations avec Sociétés similaires et autres. Comme de coutume, nous avons entretenu les meilleurs rapports avec les Sociétés suisses qui poursuivent des buts analogues aux nôtres. Nous nous sommes fait représenter à l'assemblée de discussion de *l'Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux*, le 15 juillet 1916, à Fribourg; à la réunion des *Anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale*, à Baden; aux assemblées générales du *Techniker-Verband*, à Winterthur, et de la *Société des Gaziers et Hydrauliciens*, à Vevey; aux réunions des délégués de la *Nouvelle Société Helvétique*, dont le programme ne peut qu'être sympathique à tous. D'autre part, nous avons eu le plaisir d'être convié et d'assister au banquet par lequel la *Société Anonyme Brown, Boveri et Cie.* a commémoré le 25^{ème} anniversaire de sa fondation.

Quant à nos relations avec les Sociétés

étrangères, pas n'est besoin de dire qu'elles ont été nulles, comme cela est malheureusement le cas depuis 3 ans.

10^o Mutations. Nous indiquons dans le tableau ci-dessous les changements survenus dans le nombre des membres de l'A. S. E. pendant l'exercice 1916/17. A ce sujet, disons que le Comité a jugé utile de faire quelque propagande pour gagner à notre cause les éléments jeunes du monde technique suisse, et que ses démarches, grâce à la persuasive intervention de notre Secrétaire général et à la vivante réclame que constitue le „Bulletin“ de l'A. S. E., ont été couronnées d'un succès encourageant.

	Membres honoraires	Membres anonymes	Membres effectifs	Total
Au 1 ^{er} juillet 1916	7	646	532	1185
Sortis au cours de l'exercice . . .	1+	23	15	39
	6	623	517	1146
Entrés au cours de l'exercice . . .	1	75	105	181
Au 30 juin 1917 .	7	698	622	1327

11^o Comptes de l'Exercice 1916/17 et Budgets de l'Exercice 1917/18. Nous publions dans ce „Bulletin“ les comptes de l'A. S. E. et du Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S. pour l'exercice 1916/17, les budgets de l'exercice 1917/18 et enfin le rapport de MM. les vérificateurs des comptes.

Nous reviendrons sur ces comptes et budgets à la prochaine assemblée générale, où nous fournirons toutes explications utiles.

Zurich, août 1917.

Au nom du Comité de l'A. S. E.,

Le Président:

(signe) *Jean Landry.*

Bericht des Vorortes des V. S. E. über das Geschäftsjahr 1916/17.)*

Vorstand: Société Romande d'Electricité in Territet, Vorort; A.-G. Elektrizitätswerke Wynau, Langental (zurückgetreten und nicht ersetzt); Bernische Kraftwerke A.-G., Bern; Service électrique de la Ville de Neuchâtel; Elektrizitätswerk Basel; H. Wagner, Direktor des Elektrizitätswerks der Stadt Zürich, Delegierter des Bundesrates.

Generalsekretär: Prof. Dr. Wyssling.

*] Bezüglich der Vorlage dieses Berichtes in seiner Ursprache, gilt dieselbe Bemerkung, wie sie auf Seite 250 für den Jahresbericht des S. E. V. angebracht ist.

Comme ces années dernières, nous venons vous rendre compte de l'activité de votre Comité pendant l'exercice écoulé. Nous chercherons à être aussi concis que possible, évitant préambule et détails inutiles ou répétitions des contenus des rapports du président de l'A. S. E. et des présidents des commissions que vous trouverez dans le présent „Bulletin“. Afin de remédier à l'inconvénient constaté l'an dernier lors de la publication des rapports pour l'Assemblée générale, où le même sujet fut traité à diverses reprises, nous avons décidé de bien délimiter les questions réservées aux divers rapporteurs. Le Président de l'A. S. E. a bien voulu se charger d'exposer, outre les questions concernant spécialement l'A. S. E., tout ce qui a trait au travail des commissions communes à l'A. S. E. et U. C. S. tant techniques que scientifiques. Comme président de la Commission du Secrétariat général, M. le Prof. Landry vous donnera dans le même rapport des renseignements très complets sur l'activité de cet organe incontestablement utile à nos deux associations. Le travail considérable qu'il accomplit, tout spécialement en ce qui concerne la réglementation des dispenses militaires en cas de mobilisation générale, ou de service de relève, lui vaut une très grande reconnaissance des membres de notre union, comme du reste des autres entreprises électriques suisses. — Nous nous bornerons donc dans le présent compte-rendu et exposé à vous relater les travaux faits spécialement par le Comité de votre union, tant au point de vue économique que technique durant l'exercice écoulé.

La situation spécialement compliquée que nous valent les circonstances difficiles et les temps troublés que nous traversons nous ont obligés à consacrer une grande partie de notre activité à la solution des problèmes économiques intéressant nos entreprises électriques, et au premier rang desquels figurait l'approvisionnement en cuivre des centrales électriques.

Pour suivre comme d'habitude une certaine ordonnance dans notre exposé, nous le divisons comme suit:

- 1^o Administration de l'Union.
- 2^o Questions résolues et à l'étude.
- 3^o Relations avec l'A. S. E.
- 4^o Comptes annuels de 1916/17.
- 5^o Budget pour l'exercice 1917/18.
- 6^o Mutations des membres de l'U. C. S.
- 7^o Conclusions.

1^o **Administration de l'Union.** Durant l'exercice écoulé votre comité s'est réuni 6 fois. Il a examiné avec soin les différentes questions que l'Assemblée générale lui avait donné mission d'étudier et celles que les circonstances présentes l'ont obligé de mettre à l'étude.

Nous avons malheureusement eu le chagrin d'enregistrer la démission de notre dévoué Vice-président, M. F. Marti, directeur et représentant de l'A.-G. Elektrizitätswerke Wynau Langenthal, et cela ensuite de circonstances absolument indépendantes de notre volonté. Nous voudrions cependant dire combien cette décision de notre collègue nous a été sensible. Des démarches ont été faites, tant au nom du Comité que personnellement, pour chercher à faire revenir M. Marti de sa décision. Pendant 5 années et demie, le représentant de l'Elektrizitätswerk Wynau-Langenthal s'est montré un des membres les plus actifs et les plus dévoués du Comité de notre union. — Nous rendons ici hommage au travail utile et fécond qu'il a fait pour le bien et le développement de notre association. Nous avons dû à regret nous incliner devant une décision irrévocable. Nous espérons encore que l'Assemblée générale sera plus heureuse que nous, et c'est pour cela que nous n'avons pas jugé utile de convoquer une assemblée extraordinaire pour élire un successeur au démissionnaire.

A part cet incident malheureux, nous n'avons rien de spécial à signaler sur l'administration de l'Union pendant le dernier exercice. Nous devons nous louer de la collaboration précieuse du Secrétariat général et nous nous associons en tous points à ce que dit à ce sujet M. le Président de l'A. S. E. dans son rapport.

2^o **Questions résolues et à l'étude.** Ce sont principalement les questions économiques qui ont fait cette année l'objet de notre préoccupation, comme cela a déjà été le cas l'an dernier, et nous avons tout d'abord à vous donner des renseignements sur ce qui a été fait pour l'importation du cuivre et à vous rendre compte de la gérance du Syndicat formé à cet effet.

a) *Syndicat d'importation du Cuivre.* L'an dernier, nous vous avons mis au courant de l'organisation du dit syndicat et vous avons relaté les nombreuses tractations avec la S. S. S. pour la formation de ce nouvel organe qui a

certainement rendu de grands services. Aujourd'hui, sans revenir sur ces questions d'organisation, exposées tout au long dans notre rapport de l'an dernier, nous pouvons déclarer que nos démarches ont été heureusement couronnées de succès. Si l'importation du cuivre, nécessaire aux extensions de réseaux des Centrales, n'a pas pu être aussi rapide que nous l'aurions désiré, il faut reconnaître que toutes les commandes ont pu être exécutées. Nous avons eu l'heur d'avoir introduit en Suisse 1986 tonnes de fil électrolythique de toutes dimensions et barres pour tableaux. Ces importations ont été effectuées en 4 marchés depuis la mi-juin 1915 à ce jour. Actuellement il ne reste plus à introduire qu'environ 200 kilogrammes de bronze phosphoreux, dont nous attendons toujours l'expédition.

Voici l'importance des marchés exécutés jusqu'à ce jour:

- | | | |
|-------------|--|---|
| Achat No. I | passé en mai 1915, | 860 tonnes revenant à Fr. 2374.70 par tonne, importées en 1915/16. |
| " " | II passé en janvier et février 1916, | 600 tonnes à Fr. 2983.70 par tonne, importées en 1916/17. |
| " " | III passé en avril 1916, | 214 tonnes à Fr. 4317.60 par tonne, importées en 1916/17. |
| " " | IIIa passé en mai 1916, | 62 tonnes à Fr. 4155.20 par tonne, importées en 1917. |
| " " | IV passé en novembre et décembre 1916, | 250 tonnes qui reviendront à Fr. 5750.— par tonne, importées en 1917. |

Ce dernier chiffre est approximatif, car le dernier envoi du 4^{me} achat vient d'arriver à Genève et d'être réparti entre les Centrales. Les comptes concernant chacun de ces envois ont été soumis ou seront encore soumis à la commission de vérification désignée par l'assemblée générale de l'année dernière. Un rapport spécial concernant cette vérification est adressé à chaque participant à l'achat considéré. En résumé, tout le cuivre que nous avons jusqu'à ce jour commandé en Amérique est bien arrivé en Suisse. Il a pu être réparti entre les intéressés et cela à des conditions que nous pouvons qualifier de raisonnables, surtout quand on songe aux difficultés actuelles et aux prix qui ont été payés par des entreprises électriques ayant eu recours à des fournisseurs privés.

Nous avons encore actuellement en cours un 5^{me} achat de 130 tonnes, qui nous ont été demandées en juin dernier par quelques centrales. Nous avons alors profité d'une offre que nous a faite la maison Aubert, Grenier & Cie., d'acheter ce cuivre en *Wire bars*, juste au moment de l'embarquement. Au moment où nous écrivons ces lignes, les premiers wagons de cet envoi sont déjà arrivés chez nos fournisseurs à Cossonay, et le travail de laminage et d'étirage a commencé. Nous croyons avoir agi dans l'intérêt bien entendu des Centrales, en acceptant la proposition de MM. Aubert, Grenier & Cie. Nous avons été heureux de pouvoir utiliser les services d'une maison suisse à cette occasion. Nous craignons, en suivant pour ce dernier marché la même conduite que pour les 4 précédents, de subir des retards considérables dans l'exportation, car, de l'avis de personnes compétentes, les expéditions des Etats-Unis aux pays neutres vont probablement être considérablement réduites et même limitées aux denrées alimentaires. Il était donc de toute importance que le cuivre soit embarqué sous la forme immédiatement disponible pour le faire fabriquer en Suisse.

Lors de l'Assemblée générale, nous espérons pouvoir vous dire qu'une grande partie de ce cuivre, si ce n'est le tout, aura été réparti aux intéressés.

Avant de conclure cette question de l'importation du cuivre, nous tenons à faire remarquer combien le rôle de la S. S. S. a été utile à notre Syndicat. Grâce à cette administration, toutes ces questions d'importation se traitent maintenant très facilement. — Nous devons reconnaître que nous avons toujours rencontré auprès des différents services de cette Société, la plus extrême obligeance. Nous devons aussi une grande dette de reconnaissance à M. Junod, consul suisse à New-York, qui a mis à notre disposition sa compétence et sa grande expérience. Enfin, nous devons remercier tout particulièrement M. le Dr G. A. Borel, dont la collaboration a été toujours plus utile et précieuse au soussigné, pour mener à bien toute cette question d'importation.

b) *Trafic de perfectionnement.* Votre Vort a eu, en sa qualité de président de l'importation du cuivre, à s'occuper du contrôle et du visa des demandes d'exportation en trafic de perfectionnement. Ces opérations sont nécessaires depuis l'organisation de la S. S. S.

— Chaque syndicataire est obligé, en cas de commande à l'étranger, de machines ou appareils pour lesquels il doit restituer le métal servant à la fabrication de ces appareils, d'adresser une demande d'exportation du dit métal. Cela nécessite un échange de correspondance et un travail de vérification considérables. Nous voudrions recommander à nos sociétaires de fournir tous renseignements utiles, dès l'envoi des demandes. Nous tenons à faire remarquer également aux membres de l'Union qu'il est de toute nécessité d'éviter autant que possible la sortie des différents métaux pour le trafic de perfectionnement. La pénurie de ceux-ci devient toujours plus grande et les stocks de vieux métaux, quels qu'ils soient, existant en Suisse, devraient, autant que possible, servir à couvrir les besoins de l'industrie indigène. — Nous savons que la Division d'Economie industrielle de guerre du Département de l'Economie publique a l'intention d'établir, à ce sujet, un contrôle très serré. Il est du devoir de nos syndicataires de faciliter le plus possible nos autorités dans la tâche toujours plus difficile qui leur incombe.

c) *Aluminium.* La question du remplacement du cuivre par l'aluminium a longuement et souvent préoccupé votre comité pendant le dernier exercice. Le Bureau d'achat de cuivre s'est chargé de recevoir les commandes. Il a reçu de 13 centrales une demande totale de 70 tonnes, qui ont été commandées à la S. A. pour l'Industrie de l'Aluminium à Neuhausen. Cette fabrique nous a assuré de nous livrer 20 tonnes en juin, 20 tonnes en juillet et 30 tonnes en août. Au moment où nous écrivons ces lignes, et malgré de nombreuses recharges, nous n'avons obtenu que la livraison de 10 tonnes. Nous faisons cependant tout ce qui dépend de nous pour obtenir la fourniture du métal commandé. — Nous nous heurtons à une inertie absolue de la part des fournisseurs, contre laquelle la Centrale officielle de l'Aluminium, une des subdivisions de la Section des Métaux de la nouvelle organisation du Département de l'Economie publique, ne peut apparemment rien non plus. Le laminage et le tréfilage de l'aluminium rencontrent aussi de grandes difficultés. Les délais demandés par les fabriques suisses sont également fort longs.

d) *Bureau officiel des Métaux.* Ensuite de la décision prise l'an dernier, notre Union est entrée comme membre collectif du Bureau officiel des Métaux. Les rapports avec

ce nouvel organe sont faciles et cela n'a heureusement pas entraîné de trop importantes complications, ni paperasseries.

e) *Centrale des Huiles et des Graisses.* Nous n'avons par contre pas jugé utile de faire entrer notre Union comme membre effectif de cette nouvelle organisation créée par le Département politique dans le courant de l'année 1917. Celui-ci nous a demandé de désigner cependant un délégué dans le comité. M. Nicole, directeur de la Cie. Vaudoise des Forces Motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe a bien voulu accepter de nous y représenter, mais, jusqu'à maintenant, les décisions de cette centrale n'ont pas nécessité d'intervention spéciale de notre délégué.

f) *Assurance — Accidents.* Ensuite de l'adoption par l'Assemblée générale de l'an dernier du nouveau contrat collectif conclu avec les 5 sociétés d'assurances et le renvoi de l'ouverture de la Caisse nationale contre les Accidents à Lucerne, votre Commission a demandé aux sociétés d'assurances contractantes, d'accepter la mise en vigueur, tout au moins partielle, du nouveau Contrat collectif pour le 1^{er} avril 1917. Cette demande a rencontré l'accord des sociétés d'assurances. Il a été décidé que dès la date ci-dessus indiquée, le nouveau contrat collectif déploierait ses effets en tant qu'il s'agit de l'assurance de la responsabilité vis-à-vis des tiers. Nous avons communiqué cette nouvelle à tous les membres de l'Union, par circulaire du 28 mars. Nous croyons avoir ainsi obtenu un avantage appréciable pour les assurés. Votre Commission s'est occupée, ensuite de demandes qui lui sont parvenues de plusieurs côtés, de l'opportunité qu'il y aurait de conseiller aux Centrales une assurance complémentaire ou supplémentaire pour la couverture des 3 premiers jours de chômage, du 20 % du salaire et du 30 % de l'invalidité, non comprise dans les risques couverts par la Caisse nationale. Jusqu'à maintenant, aucune décision n'est intervenue, les propositions des Compagnies d'assurances à ce sujet, n'étant en possession de la Commission que depuis quelques jours. D'ici à l'Assemblée générale cette question sera élucidée et la Commission pourra vous faire un rapport complet. En ce qui concerne les assurances machines, dégâts d'eau et autres, qui font aussi partie du programme de la Commission, il lui a paru préférable d'en renvoyer l'étude à des temps meilleurs et d'attendre en tout cas

que les effets de l'entrée en fonction de la Caisse nationale aient pu être constatés.

Pour ce qui concerne les prescriptions en cas d'accidents, que la Caisse nationale voudrait édicter, nous avons laissé le Secrétariat général et l'Inspectorat des Installations à couvrir fort, continuer les pourparlers. Le rapport de l'A. S. E. vous tiendra au courant du suivi.

g) *Distinction aux employés et ouvriers pour longues années de service.* N'ayant jusqu'à présent pas encore reçu d'inscription de la part des Usines électriques pour les employés ayant droit au diplôme, nous attendons l'Assemblée générale pour vous renseigner sur ce sujet, car, d'ici là, nous en sommes certains, nous aurons le plaisir d'enregistrer le nom de plusieurs jubilaires.

Nous aurions encore à vous parler d'autres questions traitées par votre Comité durant cette année. Comme elles sont moins importantes, nous arrêtons ici ce chapitre, étant naturellement à votre disposition pour vous donner, à l'Assemblée générale, tous renseignements complémentaires.

3^o Relations avec l'A. S. E. Décidément les vieux clichés sont les meilleurs et ce n'est pas par habitude seulement, mais parce que c'est vraiment le cas que nous pouvons déclarer ici une fois de plus que les relations entre l'A. S. E. et l'U. C. S. n'ont jamais été plus agréables ni plus cordiales. Notre collaboration mutuelle pendant l'exercice écoulé a été aussi étroite que durant les années précédentes. L'activité de l'A. S. E. s'étant plus spécialement attachée aux questions techniques et scientifiques, nous avons pu, de notre côté, spécialiser nos études et nos travaux aux questions économiques. Nous tenons à remercier le Comité de l'Association et les différents organes de son administration de toute la peine qu'ils prennent pour défendre à toute occasion les intérêts généraux des Centrales suisses. Nous savons que nous pouvons en tout temps compter sur leur appui et leur bienveillance. Nous ne doutons pas que, de leur côté, ils savent que la réciprocité est ici toujours vraie.

4^o Comptes de l'exercice 1916/17. Les comptes que nous avons l'honneur de vous présenter bouclent par un excédent de recettes de fr. 1154.95 que nous vous proposons de reporter à nouveau. Vous remarquerez que dans les dépenses de 1916/17 figure un poste

de fr. 907.15 pour les frais occasionnés par les travaux spéciaux demandés au Secrétariat général pour la réglementation des dispenses du service militaire. Les autres postes, tant aux recettes qu'aux dépenses, sont conformes aux prévisions budgétaires, à l'exception des débours pour ports, etc., qui présentent une augmentation de plus de fr. 200.— et cela par le fait que nous avons dû cette année envoyer un grand nombre de circulaires et imprimés.

Le rapport des Commissaires-vérificateurs vous renseignera sur les détails si c'est nécessaire et après avoir pris connaissance de ces rapports, vous voudrez bien adopter les comptes présentés.

5^o Budget pour 1917/18. Nous avons l'avantage de vous soumettre également notre budget pour l'exercice prochain où vous constaterez que plusieurs postes ont été modifiés ensuite des dépenses à prévoir pendant l'exercice prochain. Nous fournissons à ce sujet à l'Assemblée générale des explications complémentaires.

Etant donné ce qui précède et la situation actuelle de notre Union, nous vous proposons de maintenir, pour l'année 1917/18, les cotisations annuelles à la même échelle que pour les exercices précédents, savoir :

- Fr. 5.—, pour les usines ou entreprises ayant un capital de fr. 50 000.— ou inférieur.
- Fr. 10.—, pour les usines ou entreprises ayant un capital de fr. 50 000.— à fr. 200 000.—.
- Fr. 15.—, pour les usines ou entreprises ayant un capital de fr. 200 000.— à fr. 500 000.—.
- Fr. 20.—, pour les usines ou entreprises ayant un capital supérieur à fr. 500 000.—.

Pour ce qui concerne la cotisation spéciale pour le Secrétariat général, il n'y a pas lieu de la modifier pour le moment et nous vous en proposons le maintien, soit le 18 % de l'abonnement aux Institutions de Contrôle.

6^o Mutations chez les membres de l'U. C. S. Durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 1916 au 30 juin 1917, nous avons eu le plaisir d'admettre comme sociétaires les usines électriques dont les noms suivent et qui présentaient les qualités requises par nos statuts. Elektrizitätsgenossenschaft Brunnwil, Brunnwil (Aargau).

Elektrizitätswerk der politischen Gemeinde Pfäffikon, Pfäffikon (Zürich).

Beleuchtungskorporation Wolfhalden, Wolfhalden (Appenzell A.-Rh.).

Elektrizitätswerk der Gemeinde Zofingen, Zofingen (Aargau).

Elektrizitätsversorgung der Gemeinde Thal, Thal (St. Gallen).

Elektrizitäts-Versorgung der Gemeinde Grub, Grub (Appenzell A.-Rh.).

Elektrizitätswerk der Gemeinde Oetwil a. L., Oetwil a. Limmat (Zürich).

Elektrizitäts-Unternehmung Bettwil, Bettwil (Aargau).

Société d'Hôtels de Morgins, Morgins (Valais).

Elektra Aawangen, Aawangen (Thurgau).

Commune de Fleurier, Fleurier (Neuchâtel).

Licht- und Wasser-Versorgungs-Genossenschaft Staffeln, Bremgarten (Aargau).

Elektra Dingetswil-Dußnangberg, Au-Fischingen (Thurgau).

Gemeinde Trimmis, Trimmis (Graubünden).

Elektrizitäts-Gesellschaft Beinwilerberg (Jakob Kaufmann, Präs., Kleinwangen), Beinwil b. Muri (Aargau).

Aargauisches Elektrizitätswerk, Aarau.

Elektrizitätswerk Brittnau, Brittnau (Aargau).

Elektra-Genossenschaft Mellikon, Mellikon (Aargau).

Jos. Schmidt, Elektrizitätswerk, Mühlethal-Obstalden, Mühlehorn (Glarus).

Elektra Welfensberg, Welfensberg (Thurgau).

Elektrizitätswerk Engelberg, Gebr. Heß, Engelberg (Obwalden).

Zuberbühler & Cie., A.-G., Zurzach (Aargau).

Par contre, nous avons dû enregistrer la démission des 21 Centrales suivantes :

Elektrizitätswerk Turbenthal-Hutzikon, Turbenthal (Zürich).

Elektrizitätsgenossenschaft Pfäffikon, Pfäffikon (Zürich).

Elektra Pfäffikon A.-G., Pfäffikon (Zürich).

Elektrizitätsgesellschaft Zofingen, Zofingen (Aargau).

Eug. Heß-Waser, Elektrizitätswerk, Engelberg (Obwalden).

Elektrizitäts- und Wasserwerke der Gemeinde Bözingen (Bern).

Elektra Schneisingen, Schneisingen (Aargau).

Elektra Ennet-Turgi, Ennet-Turgi (Aargau).

Elektra Wienacht, Wienacht (Appenzell A.-Rh.).

Elektra Brüschwil-Sonnenberg, Sonnenberg (Thurgau).

Elektrizitätswerk der Gemeinde Elgg, Elgg (Zürich).

Société électrique d'Ardon, Ardon (Valais).

Elektra Hemmerswil, Hemmerswil (Thurgau).

Elektrizitätswerk Flawil, Flawil (Thurgau).

Elektra Obereg-Schachen-Hirschberg, Obereg (Appenzell A.-Rh.).

Elektrizitätswerk Libingen, Libingen (St. Gall.).

Vereinigte Elektra-Korporation Felben-Hüttlingen-Mettenhof (Thurgau).

Zimmerli, Nyffeler & Cie., Kirchberg (Bern).

Elektra Fimmelsberg, Fimmelsberg (Thurgau).

Elektra Brittnau, Brittnau (Aargau).

Elektrizitäts-Versorgung der Gemeinde Pfy (Thurgau).

Les 6 premières ont quitté notre union, parce qu'elles ont été absorbées par d'autres administrations, membres elles-mêmes de notre Union. Les 15 autres sont démissionnaires par le fait qu'elles ne pouvaient remplir toutes les conditions exigées par nos statuts ou qu'elles n'ont pas cru devoir accepter les nouvelles prescriptions de notre règlement, élaboré ensuite de l'organisation de la S. S. S.

L'Etat des membres de l'Union a, durant l'année écoulée, subi les modifications suivantes :

Au 30 Juin 1916	336 membres
Sortie durant l'exercice	21 „
	315 membres
Admis en 1916/17	22 „
Etat des membres au 30 Juin 1917	337 membres

7^o Conclusions. Arrivé au terme de cet exposé, nous avons l'honneur de vous présenter les conclusions suivantes :

a) Approuver le présent rapport du Comité, corroborer les comptes annuels de l'exercice 1916/17. Donner décharge au Comité et au Vorort de leur gestion.

b) Approuver le rapport des vérificateurs des comptes et les décharger de leur mandat.

c) Approuver le budget pour l'exercice 1917/18 et maintenir les cotisations annuelles telles qu'elles existent actuellement.

Au nom du Comité de l'U. C. S.,

Le Président:

PPon. Société Romande d'Electricité:
(sig.) *Eel. Dubochet.*

Bericht

des Schweizerischen Elektrotechnischen Komitees (C. E. S.) der Internationalen Elektrotechnischen Kommission (C. E. I.)

[Uebersetzung.]

Eine der Hauptaufgaben, die sich die Internationale Elektrotechnische Kommission stellte, umfasst die Vereinheitlichung der Normalien für elektrische Maschinen der verschiedenen Länder, um eine Basis für die Vergleichung der Angebote verschiedener Herkunft für ein gegebenes Objekt zu schaffen und dadurch der Verschlechterung der Qualität der durch die internationale Konkurrenz gelieferten Maschinen Einhalt zu tun. Die interessierten Kreise der in der C. E. I. vertretenen Nationen haben die Lösung dieser Aufgabe mit grosser Energie an die Hand genommen, sodass die bezüglichen internationalen Konferenzen im Jahre 1913 in Zürich und Berlin die Erzielung einer brauchbaren Lösung der Frage voraussehen liessen. In Erwartung dieser einheitlichen internationalen Normalien sind denn auch in einigen Ländern die alten eigenen Normen ohne Anpassung an inzwischen eingetretene technische Fortschritte geblieben, wieder andere lehnten sich in Ermangelung eigener Normalien an diejenigen ihrer Nachbarn an. Der Krieg hat diese Hoffnungen internationaler Vereinbarung zerstört oder deren Verwirklichung jedenfalls auf unbestimmte Zeit hinausschieben lassen. Die Komitees der Vereinigten Staaten und von Grossbritannien zögerten daher nicht mehr länger mit der Revision und Neubearbeitung ihrer bereits bestehenden Maschinennormalien, während Italien vollständig neue „Normalien zur Prüfung und Bewertung elektrischer Maschinen“ aufstellte.

Die vergleichenden Studien unseres Schweizerischen Komitees an diesen Spezifikationen lassen darin unzweifelhaft den Einfluss der Arbeiten der Internationalen Kommission erkennen, trotzdem sind aber die drei Veröffentlichungen sowohl in der Anordnung als auch selbst in ihrem wesentlichen Inhalt auseinandergehend, sodass diejenigen Punkte sofort hervortreten, die zur Erzielung einer wirklich einheitlichen internationalen Aufstellung noch der Behandlung bedürften.

Sollte es die Aufgabe der Schweiz sein, zwischen den zu Tage tretenden Tendenzen wirksam zu vermitteln und auf eine Vereinbarung hinzuarbeiten, die ja in gewissem Sinne unseren Interessen dient? Wir glauben, jeder Versuch einer Antwort ist verfrüht, weil noch zu viele Momente ihren Einfluss auf die endgültige Lösung

geltend machen. Der Weg, den wir zu beschreiten haben, wird uns zuletzt allein durch die Lösung der Konflikte gewiesen werden, vor der wir uns zu beugen haben, wie auch das Ende sei.

Inzwischen gedenken wir unsere Beziehungen mit dem Zentralbureau der Internationalen Elektrotechnischen Kommission nach wie vor aufrecht zu erhalten und selbst, wenn möglich, noch enger zu gestalten, wie dieses auch seine Tätigkeit bis heute weitergeführt hat. Der S. E. V. lässt uns in diesem Bestreben seine moralische und finanzielle Unterstützung angedeihen, wofür wir ihm hier unsern Dank aussprechen.

Lausanne, im August 1917.

Der Sekretär des C. E. S.
(gez.) *A. de Montmollin.*

Bericht über die Tätigkeit der gemeinsamen temporären Kommissionen des S. E. V. und des V. S. E.

im Geschäftsjahr 1916/17.

Erstattet an die Generalversammlungen vom 22./23. September 1917, im Auftrag der Kommissionspräsidenten durch den Generalsekretär.

Auch dieses Jahr beschränkte sich die Arbeit in den Kommissionen gemäss den Beschlüssen der Verbände und des Sekretariatsausschusses auf bestimmte Gebiete. Die durch den Krieg entstandenen besonderen Verhältnisse bewirken auch, dass manche Dinge, namentlich fast alle Fragen technischer Verbesserungen, heute überhaupt nicht mit Aussicht auf Erfolg bearbeitet werden können. Bei der Arbeitsstelle der Kommissionen, dem Generalsekretariat, kam hinzu, dass dessen Ingenieur und weiteres Personal monatelang ausserordentlich stark, zeitweise ausschliesslich durch die Arbeiten für die Militärdispensationen in Anspruch genommen war, durch welche unsern Mitgliedern allerdings auf anderem Gebiete sehr wesentliche Dienste geleistet wurden. Es konnte daher selbst von dem Vorgesehenen an Kommissionsarbeiten nicht alles ausgeführt werden.

Keine besondere Tätigkeit fand daher aus verschiedenen der angeführten Gründe in folgenden Kommissionen statt: **Kommission für Niederspannungsmaterial** (Präsident: *Koelliker*, Zürich), **Kommission für Drähte, Kabel und Isolierstoffe** (neuer Präsident: *Baumann*, Bern, infolge Demission des bisherigen Präsidenten *Denzler*), **Kommission für Erdströme und Erdungen** (Präsident: *de Montmollin*, Lausanne) und **Kommission für Messapparate und Zähler** (Präsident: *Denzler*, Zürich). Für diese Kom-

missionen beschränkte sich die Arbeit auf die gelegentliche Sammlung später zu behandelnden einschlägigen Materials durch das Generalsekretariat. Die **Kommission für das Eidg. Wasserrechtsgesetz** (Präsident: *Nizzola*, Baden) kann ihre Arbeit als mit der Annahme des Gesetzes, das im „Bulletin“¹⁾ publiziert wurde, als abgeschlossen annehmen.

Für die **Korrosions-Kommission** (gemischte Kommission des S. E. V. mit V. S. E.) mit dem Verein für Gas- und Wasserfachmänner und dem Verband Schweizer. Sekundärbahnen) (Präsident: *Landry*, Lausanne) arbeitete das Generalsekretariat eine Monographie über das Gebiet, seine wissenschaftliche Behandlung, die bisherigen Arbeiten auf demselben und den gegenwärtigen Stand der Angelegenheit im allgemeinen und in der Schweiz im besonderen aus. Dieser Bericht liegt zur Zeit im Entwurfe gedruckt vor, die Behandlung in der Kommission hat jedoch noch nicht stattgefunden. Das für unsere Verbände in Betracht kommende Drittel der Kosten dieser Arbeiten wurde vorläufig mit ca. Fr. 400.— als Sonderbeitrag des S. E. V. beim Generalsekretariat gedeckt.

Die **Kommission für Ueberspannungsschutz** (Präsident: *Ringwald*, Luzern) hielt ebenfalls keine Sitzung ab. Das Generalsekretariat führte für deren Zwecke einige Berechnungen an Drosselspulen durch und liess entsprechende Messungen in den Prüfanstalten ausführen, wofür ca. Fr. 100.— als Sonderbeitrag des S. E. V. dem Generalsekretariat zugingen und verbraucht wurden. Die Publikation der Kommission mit den **Leitsätzen für Ueberspannungsschutz** findet fortgesetzt im In- und Auslande starken Anklang und Absatz.

Für die **Kommission für Hochspannungsapparate und Brandschutz** (Präsident: *Marti*, Langenthal) wurden die Untersuchungen über die chemische Beschaffenheit der Verbrennungsgase und die Explosionsursachen bei Oelschaltern unter Mitwirkung der Eidg. Prüfanstalt für Brennstoffe durchgeführt und diejenigen über die thermodynamischen Vorgänge beim Schalten durch den Ingenieur des Generalsekretariats *Dr. Bauer* in den Technischen Prüfanstalten vollendet. Dafür mussten der Brennstoff-Prüfanstalt ca. Fr. 500.— bezahlt werden, während ca. Fr. 200.— Rückvergütung für zurückgegebene Apparate der früheren Versuche eingingen, die Studien und Berichtsarbeiten im Generalsekretariat dafür mit Fr. 1700.— angerechnet werden, sodass der Sonderkredit dieser Kommission mit Fr. 2000.— aus Beiträgen

¹⁾ „Bulletin“ No. 2, 1917, Seite 45.

des S. E. V. als verbraucht zu betrachten ist. Die beiden genannten Laboratoriums-Untersuchungen wurden durch Dr. Bauer theoretisch bearbeitet. Die bereits erwähnte besondere Inanspruchnahme des Generalsekretariats, speziell des Genannten für die Militärdispensationen, sowie die Notwendigkeit der Bearbeitung als dringlich aufgetretener volkswirtschaftlicher Probleme liessen leider nicht zu, den aus genannten Studien resultierenden *letzten Bericht über die Oelschalter* mit den *Leitsätzen* für deren Konstruktion noch im Geschäftsjahre zu vervielfältigen, weshalb auch keine Kommissionssitzung stattfinden konnte. Dagegen erscheint der Bericht nunmehr im Bulletin.

Im Berichtsjahre wurden ganz besonders die Aufgaben der **Kommission für Heiz- und Kochapparate** (Präsident: Ringwald, Luzern) gefördert. Von den vorgesehenen Versuchen mit Hilfe der Technischen Prüfanstalten konnte zwar mit Ausnahme des, faktisch erst zu Anfang des Berichtjahres ausgeführten Teils der schon in der letzten Generalversammlung in Baden verwerteten Untersuchungen über die *technischen Eigenschaften der bestehenden Kochapparate* noch sehr wenig vorgenommen werden, weil sich vom Personal der Technischen Prüfanstalten fast das ganze Jahr ein Teil im Militärdienst befand, sodass das verbleibende Personal zeitweise kaum für die Ausführung der laufenden Kundenaufträge genügte und Versuche für Kommissionsarbeiten meistens unmöglich waren. Es wurden lediglich einige *ergänzende Prüfungen marktgängiger Kochapparate*, sowie einige Gelegenheitsuntersuchungen über ebensolche *elektrische Oefen* (das letztere behufs Sammlung von Material über das Verhalten solcher Oefen) ausgeführt. Die vorgesehenen Versuche über ganz *neue Kocharten*, die im Vortrag in Baden in Aussicht genommen worden waren, konnten dagegen noch nicht in Angriff genommen und diejenigen über *Wärmeakkumulierung* erst vorbereitet werden. Dagegen hat das *Generalsekretariat* für diese Kommission sehr bedeutende Arbeit geleistet. Für die *Leitsätze* oder *Normen für die Konstruktion* der Kochapparate stellte der Generalsekretär einen ersten und einen revidierten *Entwurf* auf, der schon seit langem vor der Kommission liegt, von derselben jedoch in Anbetracht der gegenwärtig für technische Verbesserungen sehr ungünstigen Verhältnisse noch nicht beraten wurde. Die wirtschaftliche Lage der Schweiz führte sodann zur Behandlung der ursprünglich nicht oder erst für später im Programm der Kommission vorgesehenen *wirtschaftlichen und Tarif-Fragen für die Abgabe von Kochstrom*. Das

Generalsekretariat bearbeitete im Einverständnis mit der Kommission einige Artikel für das „Bulletin“²⁾ und auch für die Tagespresse über das *elektrische Kochen* und besonders die *Abgabeverhältnisse des Kochstroms* sowie über das *elektrische Backen*; es verhandelte auch bezüglich des letztern mit den eidgenössischen Behörden. Vom Generalsekretär aufgestellte Thesen über die Kochstromabgabe wurden in einer Sitzung der Kommission am 8. März 1917 und am gleichen Tage in einer Versammlung einiger grösserer interessierter Werke besprochen und das Ergebnis in entsprechender Form bearbeitet und den Zeitungen zugestellt. Als Hauptarbeit wurde die *Untersuchung über die Wirtschaftlichkeit der Kochstromabgabe* vom Generalsekretär persönlich durchgeführt und in der Diskussions-Versammlung in Langenthal vom 7. Juli 1917³⁾ nach vorgängiger Publikation der Hauptpunkte im „Bulletin“⁴⁾ durch Referat und Diskussion behandelt und das erweiterte Referat als Kommissionsbericht im „Bulletin“⁵⁾ veröffentlicht. Die Frage der Wirtschaftlichkeit des Kochstroms dürfte damit gründlich abgeklärt sein und das laufende Jahr nun den erwähnten technischen Untersuchungen gewidmet werden. Von den für diese Kommission vorgesehenen Ausgaben von Fr. 6000.— sind infolge Zurückstellung der Versuche nur Fr. 3500.— verbraucht worden. Es wurden für Vollendung der Kochapparaten-Versuche rund Fr. 1000.— und für die erwähnten Versuche an Oefen rund Fr. 1200.— an die Technischen Prüfanstalten bezahlt, dazu rund Fr. 1300.— dem Generalsekretariat als Beitrag für seine besonderen Arbeiten überwiesen. Nachdem auch dieses Jahr von zwei Firmen der Branche („Therma“ und „Elektra“) dem S. E. V. Fr. 700.— als Sonderbeitrag für die Arbeiten dieser Kommission zugegangen und dem Generalsekretariat überwiesen worden waren (in obigen Fr. 6000.— inbegriffen), wird der ganze nicht verbrauchte Teil des Kredites, Fr. 6000.— — Fr. 3500.— = Fr. 2500.— (im Saldo des Generalsekretariats inbegriffen) für die Arbeiten dieser Kommission im Jahre 1916/17 reserviert.

Mit Inbegriff von Fr. 500.— für Ausführung verschiedener Sonderauftragsarbeiten (ausserhalb der Kommissionen) wurden dem Generalsekretariat für Sonder-Kommissionsarbeiten ausserdem, für Zwecke der Heiz-Kommission vorhanden gewesenen Saldo von rund Fr. 3000.—, im

²⁾ „Bulletin“ No. 2, 1917, Seite 70; No. 3, 1917, Seite 100; No. 4, 1917, Seite 121; No. 6, 1917, Seite 159.

³⁾ „Bulletin“ No. 7, 1917, Seite 192.

⁴⁾ „Bulletin“ No. 6, 1917, Seite 164.

⁵⁾ „Bulletin“ No. 7, 1917, Seite 173.

Ganzen Fr. 6000.— (anstelle der im Budget vorgesehenen Fr. 7000.—) durch den S. E. V. zugewiesen, nebst Fr. 2500.— durch die G. E. V. In den Fr. 6000.— Sonderbeitrag des S. E. V. sind Fr. 2800.— Beitrag der Technischen Prüfanstalten (aus den Zinsen ihres Fonds) und die erwähnten Fr. 700.— von interessierten Firmen inbegriffen.

Zürich, im August 1917.

Der Generalsekretär:
(gez.) *Wyssling*.

Bericht über die Tätigkeit der temporären Kommissionen des S. E. V. im Geschäftsjahr 1916/17.

Erstattet an die Generalversammlung vom 23. September 1917, im Auftrag der Kommissionspräsidenten durch den Generalsekretär.

Die letztes Jahr neu geschaffene **Kommission für Gebäudeblitzschutz** (Präsident: *Blattner*, Burgdorf) stellte in einer Reihe von Sitzungen die *Normen des S. E. V. für Gebäudeblitzschutz* in neuer, wesentlich verbesserter Form (endgültige Fassung revidiert vom Generalsekretär) auf und der Vorstand des S. E. V. genehmigte dieselbe. Sie wurden seither im „Bulletin“⁶⁾ publiziert. Die weitere Aufgabe, die im laufenden Jahre noch zu lösen, wird nun die Propaganda für die Annahme dieser Vorschriften durch die Kantonsregierungen und die Anbahnung einer einheitlichen regelmässigen Statistik über die Blitzschläge sein.

Zürich, im August 1917.

Der Generalsekretär:
(gez.) *Wyssling*.

Bericht über die Tätigkeit der temporären Kommissionen des V. S. E.

im Geschäftsjahr 1916/17.

Erstattet an die Generalversammlung vom 22. September 1917, im Auftrage der Kommissionspräsidenten durch den Generalsekretär.

Die **Kommission für das Eidg. Fabrikgesetz** (Präsident: *Oppikofer*, Basel) hatte auch im vergangenen Berichtjahre keinen Anlass zu besonderer Tätigkeit.

Die **Kommission für Versicherung** (Präsident: *Dubochet*, Territet) hatte nach Annahme der neuen Versicherungsverträge durch die letztjährige Generalversammlung in Baden⁷⁾ auch in

⁶⁾ „Bulletin“ No. 6, 1917, Seite 141.
⁷⁾ „Bulletin“ No. 11, 1916, Seite 309.

diesem Jahre noch erhebliche Arbeit. Wir verweisen diesbezüglich auf den Jahresbericht des Präsidenten des V. S. E., worin diese Frage behandelt ist.

Zürich, im August 1917.

Der Generalsekretär:
(gez.) *Wyssling*.

Bundesratsbeschluss*) betreffend Massnahmen zur Einschränkung des Verbrauches an Kohle und elektrischer Energie. (Vom 21. August 1917.)

Der schweizerische Bundesrat,
gestützt auf den Bundesbeschluss vom 3. August 1917,

beschliesst:

Art. 1. Die Erzeugung mechanischer Arbeit durch Kohle ist nur mit Bewilligung der Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft des schweizerischen Volkswirtschaftsdepartement zulässig, die über den Umfang und die Bedingungen solcher Bewilligungen entscheidet.

Das schweizerische Volkswirtschaftsdepartement ist ermächtigt, von der Bestimmung des Absatzes 1 allgemeine Ausnahmen zu bewilligen.

Die Bestimmungen dieses Artikels finden nicht Anwendung auf Eisenbahnen- und Dampfschiffunternehmungen, soweit es den Fahrdienst betrifft.

Art. 2. Zum Zwecke der Erzielung von Ersparnissen im Stromverbrauch werden die schweizerischen hydro-elektrischen Werke ermächtigt, in derjenigen Zeit, in welcher die hydraulische Kraft zur Bewältigung der Energieabgabe nicht ausreicht, bei ihren Abonnenten eine Reduktion der Energieabgabe eintreten zu lassen.

Reglementarische Vorschriften, Konzessionsbestimmungen oder Verträge, welche mit den im Rahmen dieser Ermächtigung gefassten Massnahmen der hydro-elektrischen Werke in Widerspruch stehen, werden auf den Zeitpunkt des Inkrafttretens dieser Beschlüsse und für deren Dauer suspendiert.

Art. 3. Das Volkswirtschaftsdepartement kann die hydro-elektrischen Werke verhalten, Grundsätze, nach welchen die Beschränkungen der Energieabgabe stattfinden sollen, aufzustellen und diese der Genehmigung der Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft zu unterbreiten.

Streitigkeiten über die auf Grund von Art. 2 eintretende Herabsetzung der Energieabgabe werden endgültig durch die Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft des schweizerischen Volkswirtschaftsdepartement entschieden.

Art. 4. Das schweizerische Volkswirtschaftsdepartement wird ermächtigt, Massregeln zu treffen, die geeignet sind, die beschleunigte Her-

*) Wir geben hier vorläufig den Bundesratsbeschluss sowie das begleitende Kreisschreiben an die Kantonsregierungen wieder, welche, als Ausfluss der Tätigkeit des neuen Eidgenössischen Amtes „für industrielle Kriegswirtschaft“ [siehe Bulletin No. 7, Seite 200], sehr rasch nach dessen Schaffung erlassen, die Mitglieder unserer beiden Verbände ganz besonders betreffen und behalten uns vor, auf deren Inhalt später zurückzukommen.
Generalsekretariat.

stellung von Maschinen, Transformatoren, Motoren, Leitungen und Apparaten aller Art, sowie von Bestandteilen hydro-elektrischer Werke zu fördern. Insbesondere wird es die Beschaffung von Material und Arbeitskräften zu erleichtern suchen.

Es kann die hydro-elektrischen Werke im öffentlichen Interesse verhalten, sich gegenseitig zu unterstützen und namentlich sich mit Strom auszuhelfen. Soweit dies geschieht, entscheidet die Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft im Streitfall über die Bedingungen, zu welchen die Aushilfe stattzufinden hat.

Art. 5. Die Kantonsregierungen werden, um Ersparnisse an Kohle und elektrischem Strom zu erzielen, ermächtigt:

- a. Die Benützung von öffentlichen Lokalen jeder Art, mit Einschluss von Wirtschafts- und Vergnügungsorten, Theatern, Konzertsälen und Kinos einzuschränken oder zu verbieten;
- b. die Abgabe warmer Speisen und Getränke in Gasthöfen und Wirtschaften nach 9 Uhr abends zu verbieten;
- c. über das Öffnen und Schliessen von Verkaufsmagazinen und ähnlichen Lokalen einschränkende Vorschriften aufzustellen;
- d. den Betrieb von Warmwasseranlagen in Gasthöfen, Wirtschaften, öffentlichen Lokalen und bei Privaten einzuschränken oder zu verbieten;
- e. den Betrieb von Zentralheizungsanlagen in Gasthäusern, Wirtschaften und öffentlichen Lokalen aller Art, sowie bei Privaten einzuschränken, insbesondere die Ausserbetriebsetzung einzelner Teile der Anlagen anzuordnen und, wo die Verhältnisse es besonders rechtfertigen, den Betrieb zu verbieten;
- f. den Betrieb öffentlicher Badeanstalten einzuschränken.

Art. 6. Das schweizerische Volkswirtschaftsdepartement wird ermächtigt, Erhebungen über den Kohlenbedarf und in Verbindung damit über die Kohlenvorräte anzuordnen und für deren Durchführung die kantonalen Behörden in Anspruch zu nehmen.

Art. 7. Die Kantonsregierungen werden ermächtigt, alle Massnahmen zu treffen, die zur Durchführung der von ihnen auf Grund von Art. 5 aufzustellenden Bestimmungen, sowie der nach Art. 6 zu veranlassenden Erhebungen erforderlich sind. Sie sind insbesondere befugt, die Vollziehung der von ihnen aufgestellten Vorschriften zu sichern und für Uebertretungen Strafbestimmungen zu erlassen. Sie können ihre Befugnisse unter den nötigen schützenden Bestimmungen auf Gemeindebehörden übertragen.

Art. 8. Zuwiderhandlungen gegen die Vorschriften dieses Bundesratsbeschlusses, die Ausführungsvorschriften oder Einzelverfügungen des Volkswirtschaftsdepartements oder der Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft, werden mit Busse bis auf Fr. 10,000 oder mit Gefängnis bis auf drei Monate bestraft. Die beiden Strafen können verbunden werden.

Art. 9. Die Verfolgung und Beurteilung der Uebertretungen liegt den Kantonen ob. Das Volkswirtschaftsdepartement ist ermächtigt, Uebertretungen der vom Bundesrat, vom Departement oder von der Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft erlassenen Vorschriften oder Einzelverfügungen in jedem einzelnen Uebertretungsfalle und gegenüber jeder einzelnen der beteiligten Personen mit Busse bis auf Fr. 10,000 zu bestrafen und damit die betreffenden Uebertretungsfälle zu erledigen oder aber die Schuldigen den kompetenten Gerichtsbehörden zur Bestrafung zu überweisen. Der Bussenentscheid des Departements ist ein endgültiger.

Das Volkswirtschaftsdepartement kann den Tatbestand der einzelnen Uebertretungsfälle von sich aus feststellen oder aber die kantonalen Behörden mit einer Untersuchung beauftragen.

Art. 10. Vorstehender Bundesratsbeschluss tritt, mit Ausnahme von Art. 1, am 25. August 1917 in Kraft. Das Volkswirtschaftsdepartement ist mit seinem Vollzuge beauftragt. Es ist ermächtigt, die nötigen Ausführungsvorschriften zu erlassen und das Inkrafttreten von Art. 1 festzusetzen.

Bern, den 21. August 1917.

Im Namen des schweiz. Bundesrates,
Der Bundespräsident:
Schulthess.

Der Kanzler der Eidgenossenschaft:
Schatzmann.

**Auszug aus dem
Kreisschreiben des schweizerischen Volkswirtschaftsdepartements an die Kantonsregierungen betreffend Massnahmen zur Einschränkung des Verbrauches an Kohle und elektrischer Energie. (Vom 21. August 1917.)**

Hochgeachtete Herren!

In der Anlage übermache ich Ihnen einen Bundesratsbeschluss betreffend Massnahmen zur Einschränkung des Verbrauches an Kohle und elektrischer Energie und gestatten uns, zu dessen Erläuterung das folgende zu bemerken:

I.

Wir gehen davon aus, dass Kohle nur in Notfällen und wo die Benützung elektrischen Stromes absolut unmöglich ist, zur Produktion von motorischer Kraft, also zur Verrichtung mechanischer Arbeit verwendet werden soll. Um zu diesem Resultate zu gelangen, wird durch Art. 1 des beiliegenden Bundesratsbeschlusses die Erzeugung mechanischer Arbeit durch Kohle nur mit Bewilligung der Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft unseres Departements als zulässig erklärt.

Die erwähnte Bestimmung erfordert Einführungsvorschriften. Sie kann daher nicht sofort in Kraft treten, sondern erst nach Umlauf einer Frist, die das Departement bestimmt und während welcher Gesuche und Bewilligung von Ausnahmen eingereicht werden können. Wir werden darüber eine besondere Verfügung erlassen.

Die Bestimmung, dass Kohle für Produktion motorischer Kraft nur noch mit besonderer Be-

willigung der Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft verwendet werden soll, verhindert die schweizerischen hydro-elektrischen Werke an der freien Benützung ihrer Dampfeserven. Eine solche Einschränkung macht es notwendig, den Werken die Erlaubnis zu geben, in derjenigen Zeit, in welcher die hydraulische Kraft zur Bewältigung der Energieabgabe nicht ausreicht, bei ihren Abonnenten eine Reduktion eintreten zu lassen. Damit dies ohne Schwierigkeiten, und ohne dass die Werke eventuell Schadenersatz bezahlen müssen, durchgeführt werden kann, werden die reglementarischen Vorschriften, Konzessionsbestimmungen oder Verträge, welche mit den im Rahmen dieser Ermächtigung gefassten Massnahmen der hydro-elektrischen Werke im Widerspruch stehen, in ihrer Wirksamkeit suspendiert.

Selbstverständlich hat dies nicht die Meinung, dass die Werke bei der Reduktion der Energieabgabe willkürlich vorgehen sollen. Sie werden sich vielmehr nach rationellen Grundsätzen zu richten haben und gegenüber jedermann Billigkeit walten lassen. Entstehen über die Reduktion der Energieabgabe Streitigkeiten, so werden diese endgültig durch die Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft unseres Departements entschieden.

Mit Rücksicht auf die Verhältnisse unseres Kohlenimportes besteht ein eminentes volkswirtschaftliches Interesse daran, dass im Bau befindliche Wasserwerke möglichst rasch fertiggestellt werden. Der Bundesratsbeschluss ermächtigt daher das Departement, Massregeln hierfür zu treffen, und insbesondere die Beschaffung von Material und Arbeitskräften zu erleichtern zu suchen. Das Departement kann aber andererseits die Werke auch verhalten, sich im öffentlichen Interesse gegenseitig zu unterstützen und sich mit Strom, soweit dies möglich ist, auszuhelfen.

II.

Ohne dass es heute möglich wäre, über die Gestaltung des Kohlenimportes ein abschliessendes Urteil zu fällen, so erscheint es dennoch gegeben, dass mit Rücksicht auf die Unsicherheit der Lage die Bezugsbedingungen eine möglichste Einschränkung des Kohlenverbrauchs einzutreten hat. Wir behalten uns vor, nach Durchführung der im beiliegenden Beschlusse erwähnten Erhebungen eine Rationierung der Kohle, auch für den Privatgebrauch, einzuleiten, glauben aber, dass heute schon eine Reihe von Sparmassnahmen, namentlich im Hinblick auf öffentliche Lokale, spruchreif seien. Diese beziehen sich zum Teil direkt auf den Kohlenverbrauch, zum Teil auf elektrische Energie, weil Ersparnisse auf diesem Gebiete mit der Durchführung der Kohlenversorgung in engster Beziehung stehen. Infolgedessen werden die Kantonsregierungen, um Ersparnisse an Kohle und an elektrischem Strome zu erzielen, ermächtigt, in Beziehung auf die Benützung von öffentlichen Lokalen und Verkaufsmagazinen, ferner in Beziehung auf den Betrieb von Warmwasseranlagen, Zentralheizungen und Badeanstalten einschränkende Bestimmungen aufzustellen. Wir

möchten in dieser Beziehung den Kantonsregierungen tunlichste Freiheit lassen. Es dürfte sich wohl einerseits um die Aufstellung allgemeiner Vorschriften, andererseits um deren rationelle, den Bedürfnissen angepasste Durchführung handeln. Beides wird von der Menge der Kohle abhängig sein, die den Kantonen zugeteilt werden kann.

In Beziehung auf die Arbeit in Industrien und Gewerben werden wahrscheinlich auch gewisse Einschränkungen Platz zu greifen haben. Diese sind indessen noch näher zu erwägen, und es wird dann die Frage zu lösen sein, ob in dieser Beziehung nicht für das gesamte Gebiet der Eidgenossenschaft einheitliche Vorschriften aufzustellen sind.

III.

Durch Art. 6 des Bundesratsbeschlusses ist das Schweizerische Volkswirtschaftsdepartement ermächtigt, Erhebungen über den Kohlenbedarf anzuordnen und für deren Durchführung die kantonalen Behörden in Anspruch zu nehmen. Zum bessern Verständnis dieser Massregel gestatten wir uns, das Programm zu entwickeln, das durch einen künftigen Bundesratsbeschluss über die Kohlenversorgung des Landes verwirklicht werden soll und zugleich auf die allgemeinen Verhältnisse unserer Kohlenversorgung überhaupt hinzuweisen.

Die mit ziemlicher Sicherheit im kommenden Winter 1917/18 zu erwartende Knappheit in allen Brennmaterialien verlangt Massnahmen, welche eine gerechte Verteilung derselben im ganzen Lande im allgemeinen, sowie zwischen Industrie- und Hausbrand im besondern ermöglichen.

Im Hinblick auf die allgemeine wirtschaftliche Lage, in der sich unser Land befindet, muss darnach getrachtet werden, der Industrie soviel Brennmaterial zuzuweisen, dass wo möglich grössere Betriebseinschränkungen oder gar Betriebs-einstellungen vermieden werden können. Es wird immerhin auch hier und für die Bedürfnisse des Hausbrandes, der Landwirtschaft und der Kleinbetriebe mit einer sehr wesentlichen Reduktion gerechnet werden müssen. Selbstverständlich wird eine billige und gerechte Abwägung der in Betracht fallenden Verhältnisse und eine gleichmässige Verteilung einzutreten haben.

Die speziellen Verhältnisse des deutschen Kohlenimportes hinsichtlich der Beziehungen zwischen Kohlenlieferanten und schweizerischen Kohlenimporteuren gestatten zurzeit die Einführung eines eidgenössischen Kohlenmonopols nicht. Dagegen erfordert die Reduktion der Kohleneinfuhr (Kohle, Koks und Briketts) die Rationierung der verfügbaren Brennmaterialmengen.

Die Zuteilung des Brennmaterials an die *Industrie* soll durch die Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft des Schweizerischen Volkswirtschaftsdepartements in Verbindung mit der Zentralstelle für die Kohlenversorgung in der Schweiz in Basel (Kohlenzentrale) erfolgen; die Rationierung des *Hausbrandes* und des Verbrauches der *Landwirtschaft und der Kleinbetriebe* mit einem Verbrauch bis zu 5 Tonnen pro Monat und Abnehmer, gedenken wir den *Kantonen* unter Anleitung und Aufsicht der Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft zu übertragen.

.....

Im Hinblick auf die Schwierigkeiten und die Verzögerung, die durch eine allgemeine Bestandesaufnahme herbeigeführt werden können, haben wir uns entschlossen, eine allgemeine Bestandesaufnahme bei jedermann nicht vorzuschreiben, sondern den Kantonsregierungen, welche ihrerseits für die Verteilung der Kohle im Laufe des Winters zu sorgen haben werden, tunlichste Freiheit in der Gestaltung der vorgeschriebenen Erhebungen zu lassen.

.....
 Dagegen empfiehlt es sich auf alle Fälle, überall dort, wo der Verdacht besteht, dass im Verhältnis zum Bedarf grosse Mengen an Kohle angehäuft sind, eine Untersuchung der Verhältnisse eintreten zu lassen. Jetzt schon besteht die Möglichkeit, durch Vermittlung der Kohlenzentrale oder eventuell durch das unterzeichnete Departement solche Kohlenmengen mit Beschlag zu belegen und sie dem allgemeinen Konsum zuzuführen. In einem Bundesratsbeschluss über die Kohlenversorgung des Landes, der demnächst erlassen wird, und in welchem noch eine ganze Reihe anderer, mit der Kohlenversorgung des Landes zusammenhängender Fragen geregelt werden muss, gedenken wir die Beschlagnahme und Enteignung solcher Vorräte durch die kantonalen oder Gemeindebehörden vorzusehen. Gewiss werden vereinzelt vorkommende Fälle in ihrer Bedeutung und Zahl übertrieben. Allein nicht nur die Rücksicht auf die Kohlenversorgung, sondern auch das berechtigte Begehren nach tunlichster Gleichhaltung aller erfordert, dass gegen eine ungerechtfertigte Anhäufung von Kohle entschieden vorgegangen wird.

.....
 Unter Bezugnahme auf die Mitteilungen, die seitens der Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft in der Konferenz vom 30. Juli in Bern gemacht worden sind, wird daher verfügt:

1. Die kantonalen Regierungen werden beauftragt und ermächtigt, Erhebungen über den Kohlenbedarf der kleinen Verbraucher, d. h. derjenigen, deren Verbrauch 5 Tonnen und weniger im Monat beträgt, für die Zeit vom 1. Oktober 1917 bis 31. März 1918 durchzuführen.

2. Es bleibt den Kantonsregierungen überlassen, die Art und Weise zu bestimmen, in welcher diese Erhebungen durchzuführen sind. Die Kantonsregierungen sind ermächtigt, mit der genannten Massregel eine Aufnahme der bei kleinen Verbrauchern vorhandenen Kohlenbestände zu verbinden.

3. Die Kantonsregierungen werden eingeladen, das Ergebnis ihrer Erhebungen bis spätestens am 15. September 1917 der Abteilung für industrielle Kriegswirtschaft des unterzeichneten Departements zur Kenntnis zu bringen.

4. Bei Aufgabe des Kohlenbedarfes ist auf alle Fälle auf die Möglichkeit der Verwendung von Holz und Torf und auf die vorhandenen Kohlenvorräte Rücksicht zu nehmen.

IV.

.....
 Wir empfehlen die so wichtige Angelegenheit der Kohlenversorgung Ihrer besonderen Aufmerksamkeit und versichern Sie, dass seitens der Bundesbehörde alles getan wird, was irgendwie geeignet ist, um die Einfuhr von Kohle und eine angemessene Verteilung derselben zu sichern. Wir zählen in diesen Bestrebungen auf Ihre wirksame Unterstützung.

Bern, den 21. August 1917.

Mit vorzüglicher Hochachtung!

Schweiz. Volkswirtschaftsdepartement:
Schulthess.

